

FINCA RDC SA

Rapport Pilier III

Avril 2024





1. Introduction	3
2. Présentation de FINCA RDC SA	4
CHIFFRES-CLES	4
3. Structure de Gouvernance Interne de FINCA RDC SA	5
3.1. Structure de la Gouvernance de FINCA RDC SA	5
Les sous-comités du conseil d'administration	6
4. Fonds propres	10
5. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques.....	12
5.1. Gouvernance de la gestion des risques.....	12
5.2. Stratégies et méthodes de gestion des risques	14
Identification/analyse des risques.....	14
Évaluation et mesure des risques	14
Développement de produits et services.....	15
Traitement des risques/réponse	15
5.3. Modalités de détermination de la tolérance aux risques et de l'appétence pour les risques.....	16
5.4. Modalités de surveillance des risques	17
Surveillance des risques.....	17
Rapports sur la gestion et la surveillance des risques	18
5.5. Organisation du contrôle interne.....	21
6. Dispositifs de contrôle de la conformité	23
6.1. Règles internes d'éthique et de déontologie.....	24
6.2. Règles internes de prévention des conflits d'intérêts, des abus de marché et de corruption.....	24
6.3. Règles internes du droit d'alerte	26
6.4. Présentation du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	26
7. Les risques de crédit.....	28
7.1. Informations qualitatives sur le risque de crédit	28
7.2. Informations sur la qualité de crédit des actifs	29
8. Les risques financiers	31
8.1. Risque de liquidité/financement.....	31



8.2. Risque de marché	33
9. Autres risques.....	34
9.1. Les risques stratégiques.....	35
9.2. Risque pays.....	36
9.3. Risque de réputation	36
9.4. Risque juridique.....	37
9.5. Risques Opérationnels.....	38
9.6. Risques liés à la sécurité de l'information	39
10. La politique de rémunération (Exposé des principes et politiques de rémunération des dirigeants et du personnel, le rôle du conseil d'administration dans la détermination des rémunérations).....	40
10.1. Introduction.....	40
10.2. Politique et pratique de rémunération	40
10.3. Gestion des performances	42
10.4. Mécanismes de gouvernance et de contrôle.....	45
10.5. Informations quantitatives sur les rémunérations.	45
11. Annexes.....	46
11.1. Etats financiers.....	46



1. Introduction

L'Instruction 55 de la Banque Centrale du Congo (BCC) aux établissements de crédit et sociétés financières relative à la discipline de marché impose aux établissements assujettis de publier des informations quantitatives et qualitatives en vue de promouvoir la discipline des marchés dans le secteur financier.

Les informations contenues dans le présent rapport sont destinées au public composé de tout opérateur soucieux de connaître les activités ou la situation financière de FINCA RDC SA et d'apprécier la nature des risques auxquels elle est exposée ainsi que les modalités de gestion et de maîtrise desdits risques.

Ainsi, FINCA RDC SA est tenue de communiquer au public les informations tant quantitatives que qualitatives fiables et actualisées afin de donner à ses parties prenantes externes en l'occurrence la clientèle, les contreparties et les partenaires, la possibilité d'évaluer correctement sa situation notamment en rapport avec la solvabilité, la liquidité, le résultat financier, les opérations et activités, le profil de risques, les dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne, de conformité et de gouvernance.

Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de FINCA RDC SA sont décrits dans le présent rapport. Le rapport Pilier III relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier I) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier II) par un ensemble de données venant compléter la communication financière. Il fournit notamment les informations nécessaires sur les exigences et la composition des fonds propres, la description et le niveau d'exposition aux risques de crédit, risques financiers et risques opérationnels.

Dans un contexte de grands changements, FINCA RDC SA veille à revoir régulièrement son profil de risques au regard de l'appétit fixé et à définir une stratégie de couverture des risques ayant significativement évolué ou en anticipant l'augmentation ou la matérialisation de certains risques émergents.

Ainsi, les axes stratégiques suivants sont définis :

- L'anticipation des effets sur le profil des risques des clients, de l'évolution des indicateurs Macro-économiques (inflation annualisé, taux de change, vie chère) ainsi que la définition de mesures d'accompagnement ;
- La veille accrue sur la concentration sectorielle du risque de crédit, avec une attention particulière pour les secteurs à haut risque ;



FINCA®

- La mise en place de dispositifs d'identification, d'évaluation et d'encadrement des risques climatiques physiques et de transition, ainsi que l'accompagnement des clients sinistrés ;
- Le renforcement des mesures d'identification, d'évaluation et de réponse aux risques liés à la sécurité des systèmes d'information.

2. Présentation de FINCA RDC SA

L'objectif de FINCA IMPACT FINANCE (FIF) ainsi que toutes ses Filiales dont fait partie FINCA RDC SA est d'être une institution financière communautaire non conventionnelle qui fournit de manière rentable et responsable des services financiers innovants et percutants pour permettre aux populations et aux communautés à faible revenu ayant un accès limité aux services financiers d'investir dans l'avenir.

FINCA RDC SA, filiale du vaste réseau FINCA INTERNATIONAL, est une organisation visant un double résultat, axée sur l'obtention d'un impact social tout en maintenant la stabilité financière.

FINCA RDC SA conduit ses opérations en République Démocratique du Congo depuis 2003, soit plus de 20 ans. Depuis lors, FINCA RDC SA a connu une croissance constante sur le marché congolais.

D'un produit unique, le prêt de groupe « Village Banking » focalisé sur le marché de la ville de Kinshasa, FINCA RDC SA a lancé en 2006 les prêts individuels, tout en s'étendant sur les autres régions du pays. Première microfinance en République Démocratique du Congo en termes de digitalisation et de réseau d'agent bancaire, FINCA RDC SA vise à servir les zones les plus reculées de la République Démocratique du Congo afin d'assurer l'inclusion financière des communautés les plus démunies et assurer leur autonomisation financière.

En tant qu'établissement de crédit, FINCA RDC SA est soumise à la réglementation bancaire qui lui impose de nombreuses obligations, comme celle d'opérer aux conditions du marché, sans soutien abusif ni crédit ruineux, de disposer d'un système de prévention des risques (financier, d'image et opérationnel), de séparation des rôles, des systèmes de mesures de surveillance et de maîtrise des risques.

CHIFFRES-CLES

	2023	2022
Total Bilan (CDF)	323 648 239 669	211 463 283 394
Fonds Propres (CDF)	60 710 767 743	40 770 037 240

**FINCA®**

Résultat net (CDF)	23 477 888 631	9 442 553 343
Produit net financier (CDF)	104 105 431 693	69 373 413 923
Total crédit (CDF)	256 805 912 299	171 674 295 268
Total Dépôts (CDF)	189 778 334 118	135 462 902 791
PAR 1 (%)	4,20%	3,80%
PAR 30 (%)	3,60%	3,40%
Solvabilité (%)	22,00%	21,50%
ROE (%)	34,30%	22,50%
ROA (%)	8,40%	4,40%
Nombre des clients	307 464	337 077
Nombre des prêts	51 038	49 945
Nombre d'agences	23	23

3. Structure de Gouvernance Interne de FINCA RDC SA

3.1. Structure de la Gouvernance de FINCA RDC SA

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'Instruction 007 de la Banque Centrale du Congo, FINCA RD Congo SA compte les organes sociaux obligatoires suivants :

- L'Assemblée Générale des Actionnaires;
- Le Conseil d'Administration;
- La Direction Générale.

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le conseil d'administration se fait assister des comités ci-dessous :

- Comité de Digitalisation et système informatique ;
- Comité d'Ethique et Conformité
- Comité d'Audit;
- Comité des Risques

A l'issue de la publication de l'Instruction 7 Modification 1 de la Banque Centrale du Congo sur le Gouvernement d'entreprise des institutions de microfinance, le Conseil d'administration a décidé d'établir le Comité de Conformité et Ethique, totalement autonome du Comité des Risques tel que requis par ladite Instruction.

4



FINCA®

Ledit comité est dans sa phase d'organisation structurelle : rédaction et approbation de la charte et désignation des membres.

3.1.1. Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration de FINCA RDC SA est l'organe collégial et délibérant qui, conformément à l'Instruction 007 de la Banque Centrale du Congo relative au Gouvernement d'entreprise de Microfinance, représente l'ensemble des apporteurs de capitaux et à qui s'impose l'obligation d'agir en toute circonstance dans l'intérêt de FINCA RDC SA. Il est l'émanation de l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine l'orientation de la stratégie, assure la surveillance de sa mise en œuvre et en rend compte aux actionnaires. Il est chargé de veiller à la bonne administration globale de l'établissement assujetti

Le Conseil d'Administration de FINCA RDC SA est constitué des membres possédant de l'expérience dans le domaine Bancaire et/ou Financier et dans celui de la gouvernance d'entreprise.

La présidence du Conseil d'Administration est assurée par Monsieur Florin LILA qui a succédé à Monsieur Frank GAMBLE depuis le troisième trimestre 2023.

En 2023, Monsieur Barthelemie N'TSHABALI (administrateur Indépendant) a rejoint le Conseil d'Administration de FINCA RDC SA, apportant une expérience prouvée dans le secteur Financier, qui vient s'ajouter à celui de :

- Monsieur Franck Gamble, Administrateur non-exécutif
- Madame Joy Gundran, Administrateur indépendant
- Madame Diana Cazacu, Administrateur indépendant
- Monsieur Michel Kahasha, Administrateur indépendant
- Monsieur Norbert Benker, Administrateur indépendant

Au courant de l'année 2023, FINCA RDC SA a enregistré la démission des administrateurs KARLA BRON et ANDREE SIMON et que les mandats des administrateurs MICHEL KAHASHA et DIANA CAZACU ont expiré au courant du quatrième trimestre 2023 et que seul le mandat de Monsieur MICHEL KAHASHA sera renouvelé à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue en avril 2024.

Il sied de noter que FINCA RDC SA s'est engagée sur la voie d'implémenter les nouvelles Instructions de la Banque Centrale du Congo. A cet effet, le processus de recrutement des administrateurs de nationalité Congolaise de manière à avoir un conseil d'administrateur majoritairement composé de congolais.

Les sous-comités du conseil d'administration

➤ Le comité d'audit



FINCA®

En tant que comité permanent chargé d'assister le conseil d'administration dans sa responsabilité de surveillance, le comité d'audit a les responsabilités suivantes :

- Rendre compte régulièrement au conseil d'administration des activités et des problèmes du comité, ainsi que des recommandations y afférentes.
- Fournir une voie de communication ouverte entre les auditeurs internes, les auditeurs externes et le conseil d'administration.
- Présenter un rapport annuel aux membres, décrivant la composition du comité, ses responsabilités et la manière dont il s'en est acquitté, ainsi que toute autre information requise par la réglementation, y compris l'approbation des services autres que d'audit.
- Examiner tout autre rapport publié par l'organisation en rapport avec les responsabilités du comité.

➤ **Le comité des risques**

Le conseil d'administration supervise l'efficacité de la gestion des risques par l'entremise de son comité des risques. Les membres de ce comité sont dotés d'une connaissance et une compréhension de l'environnement réglementaire local, ainsi qu'une compréhension adéquate des questions liées à la gestion des risques.

Les membres de ce comité sont nommés par le conseil d'administration.

Le comité des risques supervise et examine le cadre de gestion des risques de FINCA RDC SA, y compris les stratégies, les politiques, les processus et les procédures. Le comité examine les stratégies de propension au risque, de tolérance au risque et de traitement des risques et formule des recommandations à ce sujet. Le comité assiste le conseil d'administration dans la surveillance des expositions aux risques financiers et non financiers de l'organisation et de leur alignement sur la l'appétit des risques et surveille le profil de risque global de l'organisation.

➤ **Le comité d'éthique et conformité**

Consécutivement à la publication de l'Instruction 7 Modification 1 de la Banque Centrale du Congo sur le Gouvernement d'entreprise des institutions de microfinance, le Conseil d'administration a décidé d'établir le Comité de Conformité et Ethique, totalement autonome du Comité des Risques tel que requis par ladite Instruction, dont la partie éthique sera consacrée également à la gestion des Ressources Humaines.

Au courant de l'année 2023, le Conseil d'Administration a tenu les réunions du comité des Ressources Humaines dans le but d'assurer un suivi détaillé des activités et décisions liées au bien-être et au développement des employés au sein de l'institution.



FINCA®

Ledit comité a tenu sa première réunion pour le quatrième trimestre de l'année 2023.

➤ **Le Comité de Digitalisation et système informatique**

Le Conseil d'Administration a mis en place le comité Digital et Service Informatique pour permettre un suivi technique et détaillé des innovations digitales, les mises à jour informatiques, la continuité des activités en toute circonstance ainsi qu'assurer un bon suivi de la sécurité informatique.

3.1.2. Structure de l'actionnariat et le droit de vote

Sur un total de 59 000 actions valant chacune 100(Cent) dollars américains soit un capital social de USD **5.900.000** (Cinq millions neuf cent mille dollars américains), l'actionnariat de FINCA RD Congo au 31 Décembre 2023 se présente de manière suivante :

- 1. FINCA Microfinance Holding Company LLC ("FMH")**, propriétaire de Cinquante-sept mille cent nonante-quatre (57.194) actions numérotées de 1 à 47.500 et de 49.001 à 58.694 représentant Cinq millions sept cent dix-neuf mille quatre cents (5.719.400) Dollars Américains ;
- 2. FINCA International LLC**, propriétaire de Mille huit-cent six (1.806) actions numérotées de 47.501 à 49.000 et de 58.695 à 59.000 représentant Cent Quatre-Vingt mille six cents (180.600) dollars américains.

La structure de l'actionnariat pourrait connaître des changements dans un futur proche en vue de s'aligner aux nouvelles exigences réglementaires en la matière.

3.1.3. Relation avec le groupe et les sociétés affiliées

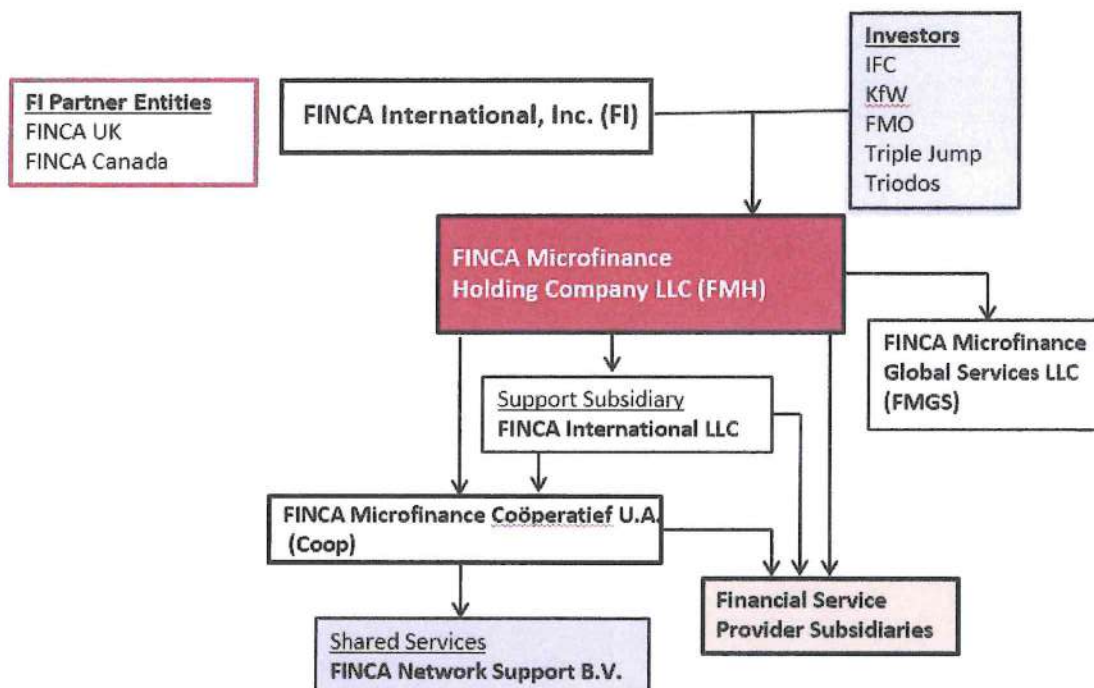
L'objectif de FINCA Impact Finance (FIF) est un réseau de sociétés de microfinance communautaire non conventionnelle qui fournit de manière rentable et responsable des services financiers innovants et efficaces pour permettre aux populations et aux communautés à faible revenus qui ont un accès limité aux services financiers d'investir dans l'avenir. FIF est une organisation à double bilan, qui se concentre sur l'impact social positif tout en maintenant la stabilité financière.

FIF est le nom public (commercial) du réseau FINCA d'institutions de microfinance, de banques et d'entités d'appui qui fournissent des services financiers responsables et abordables. Le réseau FIF est un groupe constitué des entités juridiques ayant des rôles et des responsabilités différents, tels qu'ils sont décrits dans ce chapitre.



FINCA®

Le réseau FIF comprend les entités suivantes :



*** The above is a general description of the corporate structure of the FIF Network. For specific information and details, please contact the FIF OGC.*

Structure de holding et siège social

Le réseau FIF a une structure de holding composée de FMH, société de droit américain, et de FINCA Microfinance Coöperatief U.A. (la Coop), société distincte établie aux Pays-Bas. FMH et Coop sont les actionnaires majoritaires de toutes les filiales de prestataires de services financiers (appelées conjointement "filiales" et individuellement "filiale"). Certaines filiales peuvent également avoir FINCA International LLC comme actionnaire minoritaire. Outre les entités mentionnées ci-dessus (FMH, Coop et FINCA International LLC), le siège de FIF comprend également FMGS, société de droit américain détenue à 100 % par FMH. FMGS est une société de services créée pour soutenir le réseau FIF et fournir des services de gestion, d'assistance et de supervision. FMGS est l'employeur du personnel du siège.

Filiales - Prestataires de services financiers

Les filiales représentent la majorité des entités du réseau FIF. Elles sont chargées de fournir des services financiers aux clients de FIF dans le monde entier. En général, les filiales sont des entités juridiques distinctes qui sont détenues ou contrôlées par la structure de holding mentionnée ci-dessus.

FINCA Network Support B.V - Centre de services partagés (CSP)

Par souci d'économie d'échelle, le réseau FIF a créé une plateforme d'assistance et de services spécialisés pour les filiales et les autres entités de FIF. Cette plateforme est appelée de manière informelle "SSC" ou "shared services center". Elle se compose de FINCA Network Support B.V. et de ses agences (situées dans différents pays). Elles fournissent aux filiales un large éventail de services qui sont attestés par des accords juridiques tels qu'un accord-cadre de services partagés et des ordres de service.

Autres entités connexes

FINCA UK et FINCA Canada sont deux organisations partenaires à but non lucratif qui partagent la mission de FI et soutiennent la microfinance ainsi que d'autres questions sociales telles que l'énergie propre, l'assainissement, les soins de santé et la nutrition. Elles mènent des activités de collecte de fonds et ont financé certains projets du réseau FIF.

4. Fonds propres

FINCA RDC SA dispose d'une politique de gestion du capital (PGC) fournissant le cadre et les normes minimales de gestion du capital et d'évaluer si une filiale maintient un capital adéquat compte tenu de l'approche basée sur le risque.

L'approche de gestion du capital basée sur le risque vise à réduire la probabilité de perte et l'incertitude quant à la réalisation des objectifs généraux, à garantir que les résultats des activités à risque sont conformes aux stratégies et à son appétence au risque et aux exigences réglementaires.

L'un des principaux objectifs de la gestion du capital est de garantir, avec un degré élevé de confiance, que FINCA RDC SA :

- Dispose d'un capital suffisant pour poursuivre l'exploitation pendant les périodes de pertes d'exploitation ou d'autres résultats financiers défavorables.
- Maintient un coussin de capital prudent, proportionné à la complexité et au profil de risque de ses actifs et passifs.
- Gère toute expansion injustifiée des actifs en exigeant que la croissance des actifs soit financée par un montant proportionné de capital supplémentaire.
- Soit plus résilients aux tensions économiques.
- Augmente la transparence et les informations à fournir aux parties prenantes.



FINCA®

La PGC est élaborée sur la base des normes de Bâle II et Bâle III publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire comme suit :

- Établir les critères de propositions d'allocation du capital entre les Filiales ;
- Établir des ratios de capital basés sur les risques et axés sur les risques inhérents à la Filiale ;
- Les niveaux minimaux de capital requis et les types de capital pouvant être détenus par une filiale ;
- Définir les lignes directrices en matière de pondération des risques pour déterminer les exigences de fonds propres dans le cadre des approches standard et avancées ;
- Définir les composants du capital ;
- Définir la méthodologie de détermination des composantes des risques de crédit, opérationnels et de marché ;
- Constituer les coussins de conservation du capital ;
- Suivre de manière régulière les ratios d'adéquation des fonds propres.

La PGC est basée sur trois normes :

▪ **Le ratio de solvabilité réglementaire**

L'Instruction n°2 de la BCC relative aux normes prudentielles des institutions de microfinance fixe les modalités de calcul du ratio de solvabilité réglementaire.

Le ratio de solvabilité est le rapport entre le montant de fonds propres prudentiels et celui de l'ensemble d'actifs pondérés.

Le ratio de solvabilité dont la norme minimale est fixée à 10%, pour l'année 2023 celui-ci était à 23%.

▪ **Ratio de solvabilité FIF**

FINCA RDC SA doit satisfaire aux exigences minimales de fonds propres basées sur le risque pour l'exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et au risque de marché.

Les ratios de capital sont calculés en divisant le capital par le total des actifs pondérés en fonction des risques.

FINCA RDC SA calcule les ratios de fonds propres basés sur les risques suivants : la solvabilité de base et la solvabilité globale.

Les ratios de solvabilité de base et globale avant application des coussins de fonds propres ne doivent pas être inférieurs à 6 % et 8 %, respectivement.

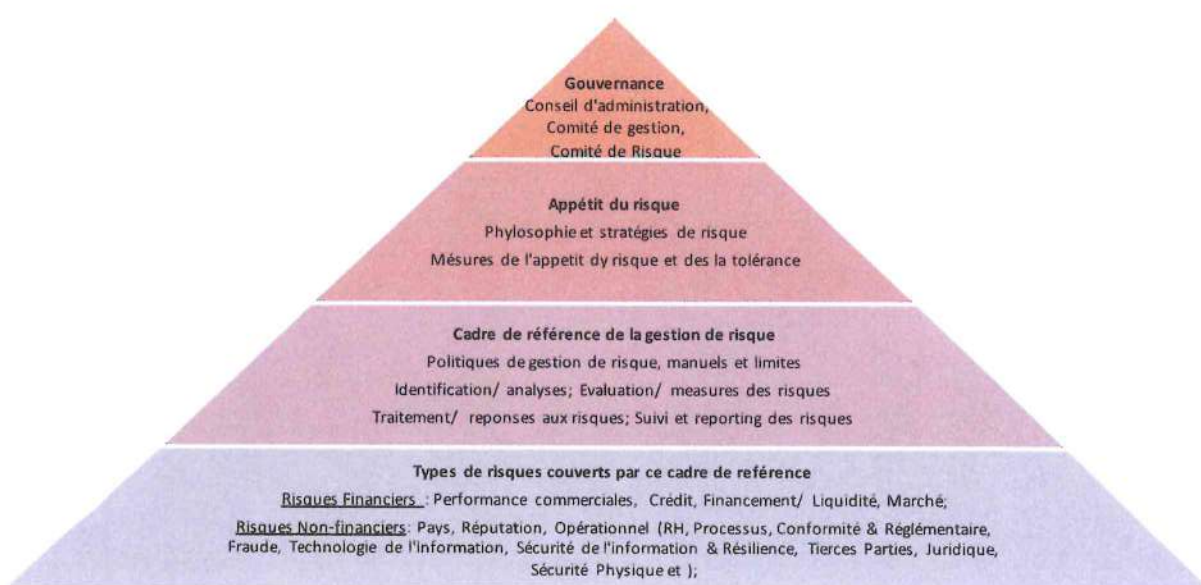


▪ Le ratio de levier

Le ratio de levier se calcule par le rapport de fonds propres de base au total d'actif au bilan et d'exposition au hors bilan. Ce ratio doit de 4% minimum.

5. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques

5.1. Gouvernance de la gestion des risques



La gouvernance de la gestion des risques est constituée du conseil d'administration, de comité de gestion et du comité de Risque.

➤ Le conseil d'administration

Le conseil d'administration (le Conseil) de FINCA RDC SA a entrepris l'initiative d'établir une solide culture de gestion des risques qui appuie et fournit des normes et des incitatifs appropriés pour un comportement professionnel et responsable. Le conseil d'administration est chargé d'approuver et d'examiner périodiquement les stratégies commerciales globales et les politiques importantes de FINCA RDC SA, de comprendre les principales expositions aux risques, de fixer des niveaux acceptables pour



ces risques, d'approuver l'appétit pour le risque et de veiller à ce que la direction prenne les mesures nécessaires pour gérer ces risques. Le Conseil approuve également la structure organisationnelle, surveille les activités de la fonction de gestion des risques au moyen de rapports appropriés ; et veille à ce que la direction maintienne l'efficacité du système de contrôle interne.

➤ **Le comité des risques**

Le conseil d'administration supervise l'efficacité de la gestion des risques par l'entremise de son comité des risques. Ce comité, nommé par le conseil d'administration, est composé d'au moins trois membres. Le comité assiste le conseil d'administration dans la surveillance des expositions aux risques financiers et non financiers de l'organisation et de leur alignement sur l'appétit des risques et surveille le profil de risque global de l'organisation.

Le comité des risques supervise et examine le cadre de gestion des risques de FINCA RDC SA, y compris les stratégies, les politiques, les processus et les procédures. Le comité examine également les stratégies de propension au risque, de tolérance au risque et de traitement des risques et formule des recommandations à ce sujet.

➤ **Le comité de gestion**

Le comité de gestion est responsable de la mise en œuvre et du maintien uniformes des politiques, des processus et des systèmes de gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation afin de s'assurer que les risques sont gérés dans le respect de l'appétit et de la tolérance au risque. Le comité de gestion est responsable de la stratégie de réponse aux risques et du plan de traitement des risques.

Le comité de gestion veille à ce que la fonction de gestion des risques soit objective et collabore avec cette fonction pour intégrer et promouvoir une culture de sensibilisation aux risques. Le comité de Gestion veille également à l'élaboration de politiques de contrôle interne appropriées et contrôle l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne.

➤ **Les comités opérationnels de suivi des risques**

Les comités métiers de suivi des risques sont des instances qui évaluent, suivent ou prennent les décisions inhérentes en matière de risque pour chaque métier de FINCA RDC SA. Il s'agit du comité des arriérés, le comité de gestion des risques, le comité Actif-Passif.

5.2. Stratégies et méthodes de gestion des risques

Le processus de gestion des risques comprend les 5 étapes suivantes :



Identification/analyse des risques

À l'étape de l'identification et de l'analyse des risques, les risques sont identifiés, reconnus et analysés, fournissant des intrants de qualité aux décideurs pour formuler des réponses efficaces aux risques, y compris de l'information sur l'état actuel des capacités en matière de gestion des risques prioritaires.

La fonction de contrôle interne joue un rôle essentiel dans le processus d'identification des risques grâce à des examens réguliers des lacunes en matière de contrôle dans les activités opérationnelles.

Une fois les risques prioritaires identifiés, ils sont attribués à leurs causes profondes. Si la direction comprend les facteurs de risque, il est plus facile de concevoir des mesures de risques, des réponses proactives aux risques et des contrôles adéquats à la source.

L'identification des risques est effectuée pour tous les risques. Voici quelques-uns des outils suggérés pour déterminer les risques :

- Cartographie des processus/cartographie des risques
- Examens de nouveaux produits/services, examens de diligence raisonnable auprès des clients et des tiers
- Auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA)
- Analyse de scénarios
- Divers outils statistiques

Évaluation et mesure des risques



FINCA[®]

L'évaluation et la mesure des risques couvrent l'ensemble de l'organisation, y compris les unités opérationnelles critiques et les domaines fonctionnels. FINCA RDC SA effectue une évaluation ou une mesure annuelle des risques en tenant compte des attributs déterminants du risque, tels que le risque inhérent, la cause profonde, la probabilité, l'impact du risque, le contrôle, l'efficacité et les risques résiduels.

Un processus rigoureux d'évaluation et de mesure des risques aide FINCA RDC SA à identifier rapidement et avec précision les principales expositions aux risques. Une évaluation annuelle officielle des risques est adaptée à l'organisation, réalisée dans le cadre du processus de la planification opérationnelle, et est considérée en combinaison avec le profil de risque prévu ou l'appétit pour le risque de l'organisation afin de déterminer si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour ramener les risques à des niveaux acceptables.

Dans l'ensemble, le processus d'évaluation et de mesure des risques tient compte des facteurs clés des opérations de l'organisation, tels que les produits et services offerts par l'Institution, la structure du bilan, les profils de risque des clients, les systèmes technologiques, son environnement opérationnel et économique et d'autres facteurs internes et externes. Un processus efficace d'évaluation et de mesure des risques comprend également l'examen et la contribution de la direction et des représentants des fonctions clés (p. ex. finances, services juridiques) pour une remise en question et une validation indépendante.

Les méthodes de mesure peuvent inclure la cotation ou la notation des risques, l'exposition aux réclamations et l'analyse des coûts, l'analyse de sensibilité, les simulations de crise. Des méthodes plus complexes peuvent inclure la valeur à risque, les bénéfices à risque, des analyses rigoureuses propres à FINCA RDC SA et la mesure de la performance ajustée en fonction du risque.

Développement de produits et services

Tout nouveau produit, service ou modification d'un produit ou d'un service existant fait l'objet du processus d'évaluation et de mesure des risques, y compris l'identification, l'évaluation/mesure, la réponse et/ou le contrôle des risques potentiels. En conséquence, le comité de gestion et le conseil d'administration n'approuvent les nouveaux produits ou services qu'après avoir examiné les résultats et les recommandations de l'évaluation et de la mesure des risques.

Traitement des risques/réponse

En fonction des risques prioritaires identifiés, de leurs facteurs ou causes profondes et de leur sensibilité à la mesure, la direction décide de l'option appropriée de traitement des risques ou d'intervention. Le choix de l'option ou des options de traitement des risques les plus appropriées implique d'équilibrer les avantages



potentiels découlant de l'atteinte des objectifs par rapport aux coûts, aux efforts ou aux inconvénients de la mise en œuvre.

Les options de traitement des risques ne sont pas nécessairement mutuellement exclusives ou appropriées dans toutes les circonstances. Les options de traitement du risque peuvent comprendre un ou plusieurs des éléments suivants :

- Accepter le risque au niveau actuel
- Atténuer les risques en réduisant la gravité et/ou la probabilité d'occurrence, généralement grâce à des contrôles adéquats ;
- Transfert/partage partiel ou total à un tiers financièrement capable (par exemple en acquérant une police d'assurance),
- Éviter le risque en décidant de ne pas commencer ou poursuivre l'activité qui donne lieu au risque

Certaines interventions peuvent traiter plusieurs risques ou familles de risques simultanément. Le conseil d'administration décide d'accepter, d'atténuer, de transférer/partager ou d'éviter les risques en fonction du niveau établi d'appétit pour le risque et de tolérance, y compris la révision de la stratégie pour tirer parti des opportunités.

Selon l'option de traitement des risques ou d'intervention choisie, la direction cerne toute lacune dans les capacités de gestion des risques et crée des plans d'action pour améliorer ces capacités au besoin afin de mettre en œuvre le traitement ou l'intervention en cas de risque. L'efficacité et la pertinence des activités d'atténuation ou de contrôle des risques devraient faire l'objet d'une surveillance au fil du temps et être proportionnelles à leurs côtes de risque inhérentes respectives. Ces activités peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, l'élaboration de nouveaux contrôles et procédures internes, la modification de contrôles ou de procédures internes existants ou d'autres plans d'action spécifiques.

5.3. Modalités de détermination de la tolérance aux risques et de l'appétence pour les risques

Un cadre d'appétit pour le risque est élaboré chaque année au début du processus de planification opérationnelle afin d'assurer l'alignement avec les objectifs stratégiques et la préparation du budget. La direction de FINCA RDC SA s'assure que la stratégie choisie est alignée sur l'appétit pour le risque et évite tout conflit entre les points de vue sur la stratégie et l'appétit pour le risque. Le cadre d'appétence au risque de FINCA RDC SA doit être recommandé par le comité de gestion en collaboration avec la fonction de gestion des risques et approuvé par le conseil d'administration.



Une approche structurée de l'établissement du cadre de l'appétit pour le risque comprend les étapes suivantes :

- Élaborer et articuler l'énoncé global de l'appétit pour le risque (au niveau agrégé) et pour chaque famille de risque.
- Communiquer l'appétence au risque à tous les niveaux de l'organisation, définir et surveiller les limites de tolérance et définir la stratégie de traitement des risques.
- Surveiller la tolérance au risque et mettre à jour l'appétit pour le risque.

La direction générale de FINCA RDC SA surveille les activités de l'organisation pour s'assurer qu'elles sont conformes à l'appétit pour le risque en fonction des caractéristiques de la tolérance au risque. À cette fin, la direction doit surveiller et rendre compte des indicateurs clés de risque dans des rapports mensuels et trimestriels sur la gestion des risques. La surveillance, le réexamen et le renforcement de l'appétit pour le risque permettent d'établir une solide culture de gestion des risques - une culture qui est dirigée par la haute direction, qui se répercute dans l'ensemble de l'organisation et qui est appuyée par le conseil d'administration.

5.4. Modalités de surveillance des risques

5.4.1. Procédure de surveillance ou de contrôle des risques

Surveillance des risques

Le but de la surveillance et de l'examen des risques est d'améliorer les activités et les résultats de la gestion des risques. FINCA RDC SA est tenu de surveiller les expositions aux principaux risques pour chaque famille de risques. Les résultats de la surveillance et de l'examen devraient être intégrés dans l'ensemble des activités de gestion, de mesure et de production de rapports de performance de l'organisation. L'institution peut utiliser des approches quantitatives et/ou qualitatives de mesure des risques pour surveiller les risques au sein de l'organisation. La surveillance des risques devrait être proportionnelle à l'occurrence, à la probabilité et à la gravité de l'impact du risque spécifique. Les outils de surveillance des risques comprennent des indicateurs clés de risque, des rapports de tableau de bord, des cartographies des risques, des indicateurs de « feux de signalisation », une analyse de la qualité du portefeuille, une surveillance de la valeur à risque et/ou des tests de résistance.

Les activités de revue d'audit interne sont également incluses dans le processus de surveillance des risques. Une surveillance efficace des risques comprend le suivi des questions de risque en suspens et des engagements en matière de mesures



correctives pour assurer leur résolution en temps opportun, ainsi que la production de rapports sur les principaux problèmes en suspens et les mesures correctives en souffrance au comité des risques et d'audit du conseil d'administration.

Rapports sur la gestion et la surveillance des risques

Pour assurer une transparence maximale et une communication efficace sur le processus de gestion des risques, FINCA RDC SA élabore les rapports suivants :

- Rapports sur les indicateurs clés des risques (mensuels)
- Rapport sur les indicateurs d'alerte précoce (mensuel)
- Résultats de l'auto-évaluation des risques et contrôles (processus continu)
- Rapport sur le suivi des incidents (Les incidents liés aux risques financiers ou non financiers doivent être signalés immédiatement)
- Rapports au Comité des risques du conseil d'administration (trimestriels)

Les rapports sur les risques doivent être complets, exacts et cohérents. À cet égard, FINCA RDC SA veille à ce que les rapports soient établis en temps voulu et exacts, notamment sur les risques opérationnels, les lacunes en matière de contrôle, les insuffisances des processus, les violations de la déclaration sur la propension à prendre des risques de l'organisation, ainsi que les seuils ou les limites. Le rapport inclue une analyse des événements externes pertinents, des modifications réglementaires et de toute incidence potentielle sur FINCA RDC SA.

5.4.2. Mécanismes d'atténuation des risques ainsi que l'examen périodique des expositions

L'atténuation des risques fait partie intégrante de la politique de gestion des risques de FINCA RDC SA. Les mécanismes d'atténuation des risques incluent l'utilisation des garanties et des sûretés, la gestion des grosses expositions ainsi que la mise en place des limites pour les différents types des risques.

5.4.3. Modalité de réalisation des tests de résistance et de simulation de crise

FINCA RDC SA dispose d'un programme de test de résistance visant à s'assurer que les expositions courantes de la société au risque de liquidité demeurent conformes au niveau de tolérance qu'elle s'est fixée. Les tests de résistance évaluent les besoins de financement supplémentaire à court terme dans chaque scénario de crise si les hypothèses se matérialisent partiellement ou en totalité.

Les hypothèses des scénarios de stress sont basées sur l'observation du comportement des marchés et des clients dans les marchés émergents ou sur les meilleures pratiques



adoptées par les institutions financières du monde entier. Les hypothèses sont standard pour toutes les filiales de FINCA INTERNATIONA FINANCE et ne visent pas à décrire le comportement des marchés financiers dans des scénarios de crise spécifiques, mais servent plutôt à approximer les besoins de financement à court terme de l'institution. Les résultats consolidés des scénarios de crise donnent une approximation du potentiel de liquidité à maintenir au niveau de la FMH pour avoir la possibilité de soutenir les filiales en tant que « prêteur en dernier ressort » si les conséquences des scénarios de stress sont plus sévères ou s'ils ont un effet durable.

Les principales hypothèses des scénarios de crise sont **la détérioration des conditions de marché, les facteurs internes déclenchés par les facteurs de risque spécifiques à l'institution ou les facteurs de risque à l'échelle du réseau, ainsi que leur combinaison**. L'objectif de tous les scénarios est d'évaluer les besoins de financement à court terme possibles pour couvrir les écarts de liquidité attendus à la demande et jusqu'à 90 jours (les trois premières tranches de temps du rapport d'analyse de l'écart de maturité). Même dans le cadre de scénarios de crise, FINCA RDC SA doit gérer les écarts de liquidité attendus.

Les résultats des tests de résistance individuels ainsi que le plan d'urgence en matière de liquidité garantissent la capacité de FINCA RDC SA à absorber l'impact négatif potentiel sur la liquidité. L'institution quantifie le risque de liquidité en appliquant les outils normalisés de simulation de crise de liquidité et l'analyse de scénarios. L'évaluation est effectuée sur une base mensuelle et discutée lors de la réunion du comité Actif-Passif.

5.4.4. Gestion de la continuité des activités

FINCA RDC SA dispose d'une politique de Gestion de la Continuité des Activités (GCA) qui vise à atteindre le cadre de résilience et de capacité de réponse pour protéger les personnes et les opérations ainsi que pour maintenir la confiance dans l'organisation. Le but de cette politique est de s'assurer que FINCA RDC SA est bien équipé pour répondre à une grande variété de perturbations afin de soutenir la disponibilité continue des processus et des ressources pour atteindre ses objectifs opérationnels.

En cas d'interruption de ses processus d'affaires, FINCA RDC SA vise à atteindre les objectifs suivants :

- Assurer la disponibilité en temps opportun de toutes les ressources clés nécessaires pour faire fonctionner les processus opérationnels essentiels à un niveau d'exploitation acceptable ;
- Assurer la santé et la sécurité, le bien-être et la confiance du personnel de FINCA RDC SA conformément au programme de sécurité de l'entreprise ;



FINCA®

- Maintenir le contact et la confiance des clients, du personnel et des parties prenantes.
- Satisfaire aux exigences réglementaires ; et
- Contrôler les dépenses et réduire les coûts extraordinaires causés par un événement.

Le système de gestion de la continuité des activités de FINCA RDC SA doit comprendre les éléments documentés suivants :

1. Plan de la continuité des activités (PCA)

Ce plan vise à protéger les fonctions critiques de l'entreprise contre tout événement d'interruption. Des procédures documentées sont mises en place pour guider l'organisation dans la réponse, la reprise et la restauration des activités/tâches commerciales à un niveau de fonctionnement prédéfini après une interruption. Les PCA sont élaborés en fonction de scénarios clés qui permettraient de traiter toute forme de perturbation, c'est-à-dire :

- Perte de personnel clé ;
- Perte de locaux ou d'accès aux locaux ;
- Perte de systèmes et d'infrastructures informatiques ;
- Perte de fournisseurs tiers clés ;
- Indisponibilité des dépendances internes ;

2. Plan de reprise après sinistre (PRA)

Le plan de reprise après sinistre des technologies de l'information (TI) ou Sinistre Informatique fournit une approche structurée pour répondre aux incidents qui menacent les systèmes et l'infrastructure informatiques, ce qui comprend le matériel, les logiciels, les réseaux, les processus et les personnes. La protection de l'investissement de FINCA dans son infrastructure technologique et la protection de la capacité de la filiale à mener ses activités sont les principales raisons de la mise en œuvre d'un plan de reprise après sinistre informatique.

3. Plan de gestion de crise (PGC)

Le plan de gestion de crise assure la coordination globale de la réponse de FINCA RDC SA ainsi que ces succursales à une crise / catastrophe, de manière efficace et opportune, dans le but d'éviter ou de minimiser les dommages causés aux employés, à la rentabilité, à la réputation et / ou à la capacité d'exploitation de FINCA. **Le PGC** est la composante de communication et de la prise de décisions d'un système global de gestion de la continuité des activités.

4. Plan d'urgence des occupants (POE)

Les plans d'urgence des occupants décrivent les mesures que les occupants doivent prendre pour assurer leur sécurité en cas d'incendie ou d'autre situation d'urgence. Ce plan réduit la menace pour le personnel, les propriétés et les autres



actifs en cas d'incident à l'intérieur ou à proximité immédiate de l'installation en fournissant des procédures d'intervention propres à l'installation que les occupants doivent suivre.

5.5. Organisation du contrôle interne

FINCA RDC SA dispose d'un système de contrôle interne solide afin de garantir des contrôles financiers et de gestion rigoureuse, contribuer à la réalisation des buts et objectifs de FINCA RDC SA, au respect des politiques et des procédures, et aider à garantir l'efficacité des opérations, ainsi que la fiabilité des systèmes d'information.

Les éléments essentiels du système de contrôle interne de FINCA RDC SA incluent l'environnement interne, les systèmes comptables et les politiques et procédures de contrôle.

Le système de contrôle interne est constitué de trois (3) fonctions complémentaires, non exclusives l'une de l'autre, ci-après :

- Le contrôle permanent de premier niveau assuré par les préposés opérationnels eux-mêmes ;
- Le contrôle permanent de deuxième niveau assuré, à posteriori et de façon récurrente, par des équipes dédiées au contrôle de la conformité et de la qualité de la mise en œuvre des processus opérationnels, lesquelles n'exercent pas de fonctions opérationnelles. Ce contrôle est composé des trois fonctions suivantes :
 - La fonction de contrôle permanent des activités opérationnelles ;
 - La fonction de conformité ;
 - La fonction de gestion des risques.
- Le contrôle de troisième niveau effectué de manière périodique, sous la responsabilité de l'organe délibérant au travers de son comité d'audit, par une fonction d'audit interne indépendante intervenant sur pièces ou sur place dans le cadre de missions.

FINCA RDC SA assure une stricte séparation des fonctions de contrôle de premier, deuxième et troisième niveau.

Au sein du contrôle de deuxième niveau, FINCA RDC SA assure une stricte séparation entre les fonctions de conformité, de contrôle permanent des activités opérationnelles et de gestion des risques.

5.5.1. Le contrôle de premier niveau



Chaque ligne fonctionnelle de FINCA RDC SA assure le contrôle de ses activités opérationnelles en mettant en place les dispositifs suivants :

- Supervision des opérations par les responsables hiérarchiques selon les niveaux d'exposition ;
- Séparation des tâches entre l'exécution et l'approbation ;
- Mise en place des politiques et procédures ;
- Formation continue des agents et évaluation des performances.

La direction de l'unité opérationnelle est chargée de veiller à ce qu'un environnement de contrôle efficace soit établi et maintenu dans le cadre des activités quotidiennes. Par conséquent, la Direction Générale de FINCA RDC SA identifie de manière proactive les risques liés à ses processus et établit des contrôles clés connexes qui en atténuent efficacement les conséquences.

Le premier niveau de contrôle est principalement responsable de toute perte résultant des activités commerciales. Les employés des agences sont les plus proches des clients et connaissent donc le mieux le client et le marché spécifique. L'interaction personnelle crée une occasion d'avoir un aperçu de la situation financière globale du client. En tant que partenaire financier responsable, il est dans l'intérêt de FINCA RDC SA que les clients de l'institution ne prennent pas de risques inutilement élevés.

5.5.2. Le contrôle indépendant de deuxième niveau

Le deuxième niveau est représenté par la direction de gestion des risques, la direction de la conformité, la direction de contrôle interne et d'autres services de soutien.

- **La gestion des risques** est une fonction prospective et vise à anticiper les risques qui pourraient survenir à l'avenir en raison de la structure du bilan, de l'environnement géopolitique et de la gamme de produits. À l'aide de simulations de crise et de la planification de scénarios, la fonction de risque vise à être proactive en proposant des stratégies d'atténuation des risques.
- **La fonction de conformité** s'assure que FINCA RDC SA se conforme aux réglementations et lois applicables. Il/Elle effectue des évaluations de la conformité et travaille en collaboration avec les autres membres pour corriger les non-conformités identifiées.
- **Le contrôle Interne (Contrôle permanent de l'activité Opérationnelle)** surveille en temps réel les opérations de FINCA RDC SA pour détecter toute irrégularité ou incohérence. Son rôle est de s'assurer que les contrôles sont efficaces et intégrés dans les politiques de FINCA RDC SA afin de s'assurer que les risques sont atténués dans les processus opérationnels.

5.5.3. L'audit interne



FINCA®

Le troisième niveau de contrôle de FINCA RDC SA est représenté par l'audit interne, une fonction d'examen indépendante, qui relève directement du Comité d'audit et effectue des examens axés sur les risques et les politiques de la pertinence et de l'efficacité des premiers et deuxièmes niveaux de contrôle. L'audit interne fournit l'assurance objective que les principaux risques opérationnels sont gérés adéquatement et que le cadre de gestion des risques fonctionne efficacement.

6. Dispositifs de contrôle de la conformité

FINCA RDC SA, sous l'impulsion de son conseil d'administration, a entamé depuis 2021 des réformes sur la structure de son dispositif de contrôle interne en accentuant le contrôle de conformité notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, lutte contre la fraude et la corruption.

Par la création du comité d'éthique et de conformité, FINCA RDC SA s'est engagée à se conformer aux dispositions légales et réglementaires afin d'assurer à ses clients, ses parties prenantes et autres partenaires la légalité de ses actes pour une meilleure durabilité.

Le contrôle de conformité à FINCA RDC SA est effectué par un département indépendant rattaché à la direction générale dont la mission est de s'assurer de la conformité de ses activités aux lois et règlements en vigueur notamment celle afférentes à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et la prolifération des armes ainsi qu'aux règles de déontologie et d'éthique définie par son conseil d'administration.

Le Directeur de conformité dirige le département. Il est agréé par la Banque Centrale du Congo et présente toutes les garanties de moralité, d'honorabilité de compétence et d'expérience professionnelle. Il est le responsable de la mise en œuvre de la politique de conformité, de la politique sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme, de la conformité aux lois et réglementations applicables en République Démocratique du Congo, et rend compte à la Direction Générale, au comité d'éthique et de conformité du Conseil d'Administration.

Tout comme le Directeur de la conformité, les personnes en charge de la fonction conformité doivent posséder un niveau élevé de compétence dans le domaine des activités bancaires et financières et une connaissance approfondie des règles et normes en vigueur.

6.1. Règles internes d'éthique et de déontologie

FINCA RDC SA mène ses activités selon les normes éthiques et professionnelles les plus élevées. Ces normes sont reprises dans le code de conduite adopté par son conseil d'administration. Ce code s'applique à tous les membre du Conseil d'administration, à tout son personnel et autres parties prenantes.

Le code de conduite décrit les normes éthiques que doivent respecter tous ceux qui sont associés à FINCA RDC SA et ses filiales en mettant notamment l'accent sur :

- Les pratiques commerciales
- La transparence et la divulgation des informations
- Le processus de collecte de fonds
- L'intégrité financière
- Les activités politiques
- La protection des données confidentielles
- La protection des actifs de la société
- La relation avec les employés
- La protection des clients
- La gestion des dons, cadeaux et astreintes
- La responsabilité de gestion.

6.2. Règles internes de prévention des conflits d'intérêts et de corruption

Prévenir le conflit d'intérêts et la corruption est essentiel pour assurer l'intégrité et la transparence au sein de FINCA RDC SA. Ces règles constituent un pilier fondamental de la bonne gouvernance et de l'éthique professionnelle, permettant de garantir que les activités sont menées de manière éthique, conforme aux lois et réglementations en vigueur, et dans le respect des normes éthiques les plus élevées.

6.2.1. Règles sur la prévention du conflit d'intérêt

Pour éviter toute pratique illégales ou contraire à l'éthique, FINCA RDC SA mène ses activités de façon équitables avec ses clients, ses fournisseurs, ses partenaires, ses employés ainsi que toutes les parties prenantes, avec transparence offrant des informations complètes et opportunes au public, médias et à d'autres personnes ayant un intérêt approprié.

Un conflit d'intérêt est une situation qui entrave le jugement ou le devoir vis-à-vis de des engagements d'une personne au profit des personnes auprès de qui il estime être redevable.



FINCA®

C'est dans ce sens que tout le personnel de FINCA RDC SA est formé et instruit chaque année via des sessions de formation sur le code de bonne conduite à éviter le conflit d'intérêt ou l'apparition d'un conflit entre leurs membres de famille, leurs intérêts propres et les intérêts de FINCA. Le personnel de FINCA ainsi que toutes les autres parties prenantes sont appelés à se conduire dans toutes les affaires de la société avec honnêteté, intégrité et d'éviter toutes les pratiques qui pourraient être interprétées comme actes de favoritisme vis-à-vis des tiers traitant avec FINCA RDC SA.

Dans son souci de respecter la réglementation en vigueur, FINCA a mis à jour ses pratiques conformément à l'instruction 51 sur les personnes apparentées, laquelle a permis de :

- Définir au sein de FINCA RDC SA les personnes apparentées ;
- Mettre à jour la politique sur le conflit d'intérêt en y insérant des dispositions claires sur l'approbation et le suivi des transactions des personnes apparentées ;
- Traiter de manière équitable les transactions des personnes apparentées de manière qu'elles ne soient pas plus favorables que celles avec des personnes non apparentées ;
- Limiter les crédits accordés aux personnes apparentées afin de ne pas dépasser 20% des fonds propres réglementaires.
- Rapporter mensuellement à la Banque Central du Congo sur les crédits accordés au Personnes Apparentées.

6.2.2. Règles internes de prévention de la corruption

La corruption constitue un enjeu majeur qui peut compromettre l'intégrité, la réputation et la pérennité des organisations. La lutte contre la corruption est essentielle pour promouvoir une culture d'éthique et de transparence au sein des entreprises.

FINCA RDC SA est soucieuse du respect des lois en vigueur sur la corruption et interdit tout pots-de-vin ou paiement au fonctionnaires tant nationaux qu'étranger.

La responsabilité de la mise en place d'un dispositif de lutte contre la corruption chez FINCA RDC SA incombe également à la fonction de contrôle de la Conformité qui rend compte à la Direction Générale et au Conseil d'administration à travers le comité d'éthique et de conformité.

Les dispositifs anti-corruption mis en place incluent :

- La rédaction de procédures internes (notamment un code de conduite avec des dispositions anti-corruption clairement définies)
- La sensibilisation et la formation des collaborateurs sur ces problématiques,



- L'actualisation et la revue des cartographies des risques de corruption pour chaque département
- Des contrôles internes visant au bon suivi des dispositifs mise en place
- Un suivi régulier du dispositif et des indicateurs de risques de corruption

L'intégration de ces dispositifs dans la culture d'entreprise constitue un moyen efficace pour se protéger contre le risque de sanctions judiciaires, de sanctions administratives, des pertes financières et le risque réputationnel, qui sont préjudiciables à l'entreprise, à ses collaborateurs, sa clientèle et toute les parties prenantes.

6.3. Règles internes du droit d'alerte

Le droit d'alerte est un dispositif qui permet à un salarié ou toute partie prenante de signaler à sa hiérarchie ou à des autorités compétentes des faits qu'il estime être des manquements graves ou des dangers pour l'intérêt général au sein de FINCA RDC SA. Ce mécanisme vise à protéger les lanceurs d'alerte contre d'éventuelles représailles et à favoriser la dénonciation de pratiques illégales, frauduleuses ou contraires à l'éthique.

Chez FINCA RDC SA, la fonction de contrôle de la Conformité a, conformément à l'instruction 008 modification 1, la responsabilité de la gestion des alertes, de la sensibilisation sur le droit d'alerte et sur la diffusion de la culture des alertes.

Le code de conduite de FINCA RDC SA instruit sur le devoir de tout son staff de signaler les violations soupçonnées à son superviseur ou à un agent de la conformité. Tout employé FINCA RDC SA peut également pour de raison de confidentialité et de peur de représailles signaler l'incident par le biais d'un service de déclaration en ligne en tout anonymat par le lien www.finca.ethicspoint.com.

6.4. Présentation du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux à FINCA RDC SA est matérialisé par les 4 piliers du programme AML :

- i. L'existence d'une politique et des procédures qui en découlent dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le suivi de leur application par le conseil d'administration de FINCA RDC SA ;
- ii. La désignation d'un responsable de la conformité à la tête de la fonction conformité et qui s'assure la formation continue de toutes les parties prenantes ;



FINCA®

- iii. La mise en place d'un plan de formation régulier afin de s'assurer que tout le staff en général et les préposés à la clientèle en particulier, sont régulièrement mis à jour concernant les enjeux de la lutte contre le blanchiment des capitaux, lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes ;
- iv. La revue indépendante de l'efficacité du programme par le biais de l'Audit interne sur une base annuelle.

6.4.1. Identification et connaissance avant toute relation d'affaire

En sus de la politique de conformité et de la politique sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme, FINCA RDC SA dispose d'une politique de Diligence Raisonnable dûment approuvée par son Conseil d'administration. Cette politique renforce l'engagement de FINCA RDC SA à respecter les normes les plus strictes afin d'éviter l'utilisation abusive de ses produits et services à des fins de blanchiment des capitaux, de financement du terrorisme et d'autres actes punissables par la loi.

FINCA RDC SA dispose ainsi des procédures pour garantir une enquête solide, en plus des procédures « Connais ton client (KYC) » requises, afin de vérifier l'identité d'un client potentiel ou d'une partie contractante.

Par ailleurs, FINCA RDC SA vérifie tous les titulaires de comptes, les personnes mandatées à agir sur un compte bancaire, les bénéficiaires effectifs, les contreparties des virements électroniques et les déposants en espèces, ainsi que les clients sans compte, au regard des listes de surveillance internationales (sanctions et embargos de l'OFAC, de l'ONU, liste consolidée des personnes, groupes et entités, soumis à des sanctions financières de l'UE, les personnes mises à l'index par la Banque Centrale etc.) à travers son logiciel CVS.

6.4.2. Surveillance adéquate des opérations de la clientèle

Outre la vérification de l'identité d'un individu ou d'une entité et la vérification par rapport aux listes de surveillance, FINCA RDC SA prend des mesures raisonnables pour comprendre les circonstances et les activités sous-jacentes à la transaction à laquelle elle s'apprête à participer, afin de s'assurer que la transaction est effectuée à des fins commerciales légitimes.

FINCA RDC SA tient par conséquent une typologie d'activités suspectes considérée comme un ensemble d'exemples ou des directives sans se substituer à la connaissance et la compréhension qu'à FINCA RDC SA des transactions communes ou de la conduire communes des affaires en RDC.

De ce fait, FINCA RDC SA, par le biais de sa fonction de contrôle de conformité, a mis en place un ensemble de rapports et scénarios de contrôle qui se basent les



considérations sans pour autant s'y limiter lorsque la transaction n'est pas conforme :

- Aux revenus et avoirs déclarés ;
- À la source de fonds déclarée ;
- Aux documents relatifs au compte client déclarés ;
- À l'activité de transaction habituelle.

En outre, le personnel de FINCA RDC SA peut identifier les activités suspectes en surveillant les transactions, par des contacts avec les clients (par ex-réunions, discussions, visites sur le terrain, etc.), par d'autres sources d'information (par exemple des journaux, sources Internet), par l'évaluation de l'environnement du client et par d'autres méthodes. Les informations obtenues au cours des procédures de due diligence et de vérification, telles que décrites ci-dessus, fournissent à FINCA RDC SA une base de référence de l'utilisation réelle ou prévue du compte. Toute activité de compte qui s'écarte de manière significative de cette base de référence prévue doit faire l'objet d'une enquête et être signalée comme activité et communiqué au Directeur de la Conformité pour enquête, y compris, le cas échéant, la diligence renforcée.

7. Les risques de crédit

7.1. Informations qualitatives sur le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte résultant du non-respect par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations financières ou contractuelles envers FINCA RDC SA. Les opérations de prêt direct sont la source la plus évidente de risques de crédit chez FINCA RDC SA. Chez FINCA RDC SA, le risque de crédit s'articule principalement autour des activités de crédit de groupe « Village Banking », des prêts individuels et des prêts aux petites entreprises. Cette section décrit le profil de risque de crédit de FINCA RDC SA en se concentrant sur les indicateurs réglementaires tels que le portefeuille à risque et le ratio d'abandon des créances.

7.1.1. Politique de crédit

Cette politique de crédit vise à guider la filiale dans le développement et le maintien du processus de crédit efficace qui :

- Fournit des services de qualité, responsables et centrés sur le client ;
- Sert les clients avec des produits de prêt compétitifs ;



- Atteint et maintient une bonne qualité de portefeuille grâce à des pratiques de gestion du risque de crédit solides;
- Développe et lance des produits de prêt conçus pour être rentables, qui respectent l'appétit pour le risque de crédit, la stratégie commerciale et les limites de risque de crédit fixées par le conseil d'administration de la filiale.
- Établit des provisions adéquates pour pertes sur prêts conformément aux lois et réglementations locales et aux normes comptables internationales.

7.1.2. Cadre de gestion du risque de crédit

Afin de mitiger et contenir l'exposition aux risques de crédit, FINCA RDC SA a mis en place un dispositif de gestion des risques de crédit qui s'articule autour de la politique d'analyse et d'octroi des crédits, la politique de gestion des risques de crédit de FINCA IMPACT FINANCE, l'appétit au risque crédit et d'une politique de gestion des risques robuste.

FINCA RDC SA a mis en place un dispositif de suivi et de surveillance des limites et des expositions en temps réel afin d'assurer la conformité aux limites prudentielles et des indicateurs des performances de la banque centrales, ainsi que de l'appétit pour les risques de l'organisation approuver par le conseil d'administration. Les résultats de ce suivi sont présentés au comité de gestion mensuellement et au conseil d'administration trimestriellement.

7.2. Informations sur la qualité de crédit des actifs

7.2.1. Définition du défaut

La définition du défaut au sein de FINCA RDC SA repose sur une méthodologie robuste. Le défaut de paiement est défini comme la somme de nombre de jours de retard enregistré dans le dernier prêt avec FINCA RDC SA, divisée par le nombre de mois de mensualité effectivement remboursé (c'est-à-dire les remboursements mensuels anticipés sont exclus, par exemple, si un prêt a une durée initiale de 10 mois, mais qu'il a été remboursé au bout de six mois, on ne prendra en compte que les six mois).

L'appréciation du niveau de paiement d'un client s'effectue au travers de la notation (score) qui inclut : le nombre des jours de retard, les épargnes, l'historique du client avec l'Institution (cycle), etc.

7.2.2. Créances restructurées

Afin de permettre à ses clients de se remettre d'une situation de crise, FINCA RDC SA a mis en place une politique de restructuration de créances.



FINCA[®]

Le rééchelonnement ou la restructuration signifie la modification du plan de remboursement d'un prêt en cours. Habituellement, cela signifie la prolongation de la durée dans le but de réduire le versement afin de permettre au client concerné de reprendre à effectuer ses paiements à temps. Le client continuera à payer les intérêts chaque mois, conformément à la politique de produit pour la durée de la période du prêt rééchelonné. Cela pourrait également inclure une certaine période de grâce au cours de laquelle seuls les intérêts sont payés, et non pas le principal. FINCA CONGO SA permet le rééchelonnement des prêts suivant les conditions définies dans sa politique de Crédit.

En particulier, les circonstances ci-après peuvent justifier un examen de rééchelonnement, si un client tombe en défaut de paiement :

- Un phénomène naturel ayant sérieusement perturbé les opérations commerciales (inondation, incendie, troubles civils, ouragan, éboulement, etc.)
- Une grave maladie du client (ou cas de maladie ou de décès d'un parent proche d'un client) ayant empêché celui-ci de travailler ou ayant entraîné des frais médicaux qui ont consommé tous les bénéfices de l'activité commerciale.
- Une récession extraordinaire ou baisse conjoncturelle (plus grave que de simples variations saisonnières sur le chiffre d'affaires) dans toute l'industrie.
- Un changement dans la législation du gouvernement, ou toute autre action du gouvernement imprévisible ou qui était peu probable au moment où le prêt a été consenti.

7.2.3. Expositions en souffrance

La dépréciation des expositions en souffrance est calculée conformément aux normes fixées par la Banque centrale du Congo en conformité avec les standards des institutions des Microfinance et ce, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Classification	Nombres des jours	Provision
Courant	1 à 30 jours	5%
Mention spéciale	31 à 60 jours	25%
Substandard	61 à 90 jours	50%
Douteux	91 à 180 jours	75%
Perte	Plus de 180 jours	100%



8. Les risques financiers

8.1. Risque de liquidité/financement

Le risque de liquidité est lié à la capacité de FINCA RDC SA d'honorer ces obligations à leur échéance dans la devise de transaction et à la capacité de l'institution d'identifier des sources de financement externes diversifiées et abordables pour les besoins émergents et habituels financer la croissance prévue et disposer de liquidités suffisantes en cas d'urgence.

La capacité de l'organisation à faire face au risque de liquidité/financement est une conséquence directe de sa capacité à maintenir et à mobiliser une liquidité suffisante, diversifiée et rentable. Le risque de liquidité a une incidence sur la capacité de mobiliser des capitaux, de mettre en œuvre de nouveaux plans stratégiques et d'expansion et d'assurer la viabilité à long terme.

En collaboration avec le Conseil d'administration, le Comité de Gestion Actif-Passif supervise la gestion du risque de liquidité. Le Département de finance, sous la direction du Directeur Administratif et Financier, supervise l'identification, la mesure et l'atténuation quotidienne du risque de liquidité. Le Comité des risques du Conseil d'administration est chargé d'évaluer les risques globaux auxquels l'organisation est confrontée, y compris le risque de liquidité.

La gestion du risque de liquidité respecte les exigences de liquidité stipulées par la Banque Centrale du Congo et la Charte Comité de Gestion Actif-Passif. Le Comité des Risques du conseil d'administration approuve les limites et les stratégies proposées par Le Comité de Gestion Actif-Passif et les recommande pour approbation par l'ensemble du conseil d'administration.

Le Comité de Gestion Actif-Passif est responsable de veiller au respect de la tolérance au risque et des limites fixées par le conseil d'administration ainsi que de mettre en œuvre la stratégie de gestion du risque de liquidité. Les responsabilités du Comité de Gestion Actif-Passif en ce qui concerne le risque de liquidité comprennent la décision du profil d'échéance souhaité et de la combinaison d'actifs et de passifs supplémentaires, la vente d'actifs comme source de financement, la structure, les responsabilités et les contrôles pour la gestion du risque de liquidité, et la surveillance des positions de liquidité.

L'identification du risque de liquidité inclue l'analyse des transactions d'actifs et de passifs (y compris les éléments hors bilan) et des nouveaux investissements ou les



décisions de déploiement de fonds, comme stipulé dans la charte du Comité de Gestion Actif-Passif.

Une présentation des indicateurs de risque de liquidité, des ratios et des tests de résistance doit être incluse dans chaque discussion du comité de risque du conseil d'administration et doit être présentée afin que les membres du conseil comprennent facilement la structure de financement, le comportement des différents produits de dépôt, les hypothèses utilisées pour créer une analyse de l'écart de liquidité et les hypothèses et résultats des différents tests de résistance.

L'un des principaux objectifs d'un cadre de gestion du risque de liquidité est d'assurer la capacité à la fois de faire face aux obligations de liquidité quotidiennes prévues et de résister à des tensions imprévues sur la liquidité, dont la source pourrait être propre à FINCA RDC SA ou à l'ensemble du secteur ou du marché.

Le cadre de gestion du risque de liquidité tient compte des coûts et de l'impact sur la rentabilité de l'entreprise. Ce cadre comprend :

- Établissement et suivi d'indicateurs de risque clés (KRI) et de niveaux de tolérance pour les risques de financement et de liquidité.
- Gestion du risque de liquidité intra journalier : la capacité de FINCA RDC SA à poursuivre ses opérations quotidiennes et à respecter ses obligations dues intégralement et en temps opportun.
- Maintien des sources de liquidité disponibles sur un ensemble approprié d'horizons temporels à titre d'assurance contre une gamme de scénarios de crise de liquidité.
- Identification et mesure de l'ensemble des risques de liquidité par l'analyse des transactions d'actifs et de passifs (y compris les éléments hors bilan) et des décisions de nouveaux investissements ou de déploiement de fonds motivées par les ratios de liquidité stipulés dans la charte du Comité de Gestion Actif-Passif.
- Surveillance des ratios de risque de liquidité, des limites et des indicateurs d'alerte précoce par l'analyse des tendances des ratios de liquidité au fil du temps.
- Conception et utilisation de scénarios de stress sévères.
- Conception d'un plan de financement d'urgence robuste et opérationnel.
- L'atténuation des risques par l'établissement de seuils/limites/ratios tels qu'énoncés dans la Charte du Comité de Gestion Actif-Passif, la diversification des stratégies de financement et le maintien de coussins de liquidité ; et
- Surveillance des ratios et des limites de risque de liquidité en analysant les tendances des ratios de liquidité continuellement et en signalant tout écart au Comité de Gestion Actif-Passif pour des mesures correctives.

8.2. Risque de marché

Le risque de marché est le risque résultant des mouvements des prix du marché. Le risque de marché est le risque de perte de valeur ou de réduction des revenus attendus découlant de fluctuations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des écarts de base multidevises.

En termes de risque de marché, FINCA RDC SA est principalement exposée au :

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'exposition aux fluctuations défavorables des taux d'intérêt et résulte principalement des décalages entre le moment des variations de taux et le moment des flux de trésorerie (risque de réévaluation), ainsi que des différences dans les bases de tarification, les options intégrées liées aux intérêts et l'évolution des relations de taux entre les échéances ;

- **Le risque de change**

Le risque de change fait référence aux pertes dues aux variations des taux de change au comptant et à terme, et à la volatilité des taux de change.

Le risque de change et le risque structurel de taux d'intérêt découlent d'asymétries entre l'actif et le passif de l'Organisation en termes de composition monétaire, de profil des échéances et de caractéristiques des taux d'intérêt.

Le risque de change découle des techniques de couverture utilisées par FINCA RDC SA pour atténuer les risques susmentionnés.

L'utilisation de produits dérivés et d'investissements en titres et expositions est en outre réglementée par les politiques de gestion des risques de change et d'investissement.

La trésorerie de FINCA RDC SA se limite à l'utilisation de contrats à terme de change dans la gestion du risque de taux d'intérêt.

Le comité des risques supervise les activités qui donnent lieu à une exposition au risque de marché et établit des directives opérationnelles, y compris différents niveaux de limites opérationnelles dans les limites maximales fixées par le conseil d'administration. Le Comité de Gestion Actif-Passif supervise les expositions au risque de marché dans le cadre du tableau global des risques de l'organisation. L'exposition au risque de marché de FINCA RDC SA est principalement gérée par le département de finance.



Le département de gestion des risques assure une surveillance indépendante de tous les risques importants du marché, en informant le comité des risques, le Comité de Gestion Actif-Passif et le service financier des pertes potentielles dues à l'exposition au risque de marché et propose différentes stratégies pour s'assurer que les objectifs des indicateurs clés de risque sont maintenus.

Le cadre de gestion des risques de marché inclue :

- L'identification et l'analyse des changements potentiels dans l'environnement macroéconomique qui peuvent entraîner des fluctuations inattendues des taux d'intérêt, des taux de change ou des prix des produits de base, ainsi que l'identification de tous les actifs, passifs et types de transactions qui peuvent être touchés par ces fluctuations.
- Une évaluation des risques de change, de taux d'intérêt et de sensibilité au pris de matières premières (le cas échéant).
- Mesure de l'exposition au risque de marché à l'aide des outils suivants :
 - o Analyse de la position en devises ouvertes ;
 - o Analyse de l'écart de maturité (les hypothèses qui sous-tendent cette analyse doivent être documentées, discutées et approuvées par le comité de Risque) ;
 - o Prévision de la politique monétaire ;
 - o Prévisions des prix des matières premières ;
 - o Surveillance des taux d'actualisation, du PIB, du taux d'inflation, etc.
 - o Simulation de crise et analyse de scénarios pour déterminer la perspective des bénéfices.
- Les stratégies d'atténuation des risques telles que la couverture, la diversification du portefeuille de devises et la gestion des écarts de taux d'intérêt ;
- Surveillance du respect des diverses limites de risque fixées par le Comité de Gestion Actif-Passif et d'autres limites internes pour les écarts de taux d'intérêt, la position de change ouverte, les seuils d'exposition, etc. Les écarts par rapport aux limites doivent être signalés au niveau approprié (comité de gestion, Le Comité de Gestion Actif-Passif et/ou conseil d'administration).
- Établissement et suivi des indicateurs de risque clés et des niveaux de tolérance aux risques de marché.

9. Autres risques



9.1. Les risques stratégiques

Les risques stratégiques sont déterminés en fin de compte par les décisions du conseil d'administration établissant les objectifs et l'orientation de l'organisation. La gestion quotidienne de la mise en œuvre de la présente orientation et le risque d'incidence négative potentielle sur l'atteinte des objectifs stratégiques sont supervisés par la direction générale et appuyés par les Finances et les opérations.

Un cadre complet de gestion des risques liés au rendement de l'entreprise au sein de FINCA RDC SA exige :

- La définition de la stratégie et des objectifs d'affaires qui intègre un examen des risques stratégiques dans le processus annuel de planification stratégique.
- L'identification des risques susceptibles d'entraîner une variabilité de la performance grâce à l'analyse de la gamme de produits, de l'environnement du marché, de la stratégie de vente et de la variance positive ou négative entre les ratios / chiffres réels et budgétisés et la comparaison avec le plan d'exploitation.
- L'évaluation des causes profondes des écarts par rapport à la planification de la performance de l'entreprise, y compris l'analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) et l'attention portée à l'expérience client, à l'environnement concurrentiel et aux tendances politiques, économiques et réglementaires locales.
- L'établissement et suivi d'indicateurs de rendement clés pour mesurer les résultats.
- L'établissement et suivi d'indicateurs clés de risque et de niveaux de tolérance aux risques critiques.
- Planification de scénarios pour identifier des scénarios alternatifs qui pourraient remettre en question les hypothèses stratégiques actuelles et explorer les sources potentielles de risque, d'incertitudes et d'opportunités.
- Considérations relatives à la réponse et au contrôle des risques par l'analyse du budget et des prévisions, l'examen et l'ajustement des cibles stratégiques, l'évaluation des risques liés aux plans d'activités et d'exploitation, etc. ; et
- Rapports et surveillance intégrés des indicateurs de rendement clés, des indicateurs clés de risque, des chiffres budgétisés, des ratios et des plans d'exploitation grâce à un examen régulier et à des rapports à la direction et au conseil d'administration.

9.2. Risque pays

Le risque pays fait référence aux conditions et événements économiques, sociaux et politiques d'un pays susceptible d'avoir une incidence négative sur le fonctionnement de l'Organisation.

Le conseil d'administration supervise le risque pays de la RDC tandis que la direction veille à ce qu'un programme efficace soit en place pour surveiller le risque pays. Le cadre de gestion du risque pays devrait surveiller et rendre compte en temps opportun de tout développement des tendances économiques, sociales et politiques qui peut avoir une incidence importante sur les opérations. Le Conseil d'administration devrait évaluer l'efficacité avec laquelle la direction surveille et contrôle l'exposition au risque pays. Un cadre complet de gestion du risque pays exige :

- Identifier et analyser les risques pays à l'aide d'outils tels que les reportages des médias, les développements régionaux, les revues économiques, les notations de crédit des pays, etc.
- Évaluer l'exposition réelle / potentielle dans les domaines touchés par l'évolution de l'environnement commercial, économique, politique ou financier.
- Les outils de mesure des risques comprennent des tests de résistance pour l'identification précoce et la déclaration des problèmes potentiels de risque pays et des situations où la filiale fait face à un risque accru pour ses secteurs d'activité et ses opérations; l'analyse et la planification de scénarios (ralentissement économique grave, choc de marché tel qu'une dévaluation du taux de change; et d'autres événements tels que la restructuration de la dette, la sortie d'un pays d'un bloc monétaire, une crise du système bancaire, des actes de guerre et des troubles civils) l'analyse de l'impact et de la probabilité des risques, l'analyse des tendances, etc.;
- Atténuation des risques, y compris la diversification de l'exposition géographique du portefeuille, la composition du financement, la couverture/assurance, etc.
- Système de surveillance des risques et des conditions actuelles dans les pays, y compris l'examen continu des reportages des médias, des communiqués de presse, des opinions d'experts et des sources personnelles.
- Mise en place et suivi d'indicateurs de risque d'alerte précoce et de niveaux de tolérance

9.3. Risque de réputation

Le risque de réputation est inhérent aux activités de FINCA RDC SA et découle de la matérialisation d'autres types de risques ou d'événements de types de risques



multiples. Le risque de réputation reflète la perception des parties prenantes qui peut compromettre la crédibilité, la réputation et la réalisation de la mission de l'organisation.

Par conséquent, la gestion du risque de réputation est essentielle pour FINCA RDC SA et, dans la mesure du possible, le risque doit être traité de manière proactive avant que les événements ne se matérialisent.

L'organisation est chargée d'aligner les pratiques commerciales, les produits et services, les relations clients internes et externes sur la mission et les valeurs de FINCA.

FINCA RDC SA s'engage en faveur de la finance responsable, soutient et améliore continuellement la relation avec les clients, les employés, les actionnaires, les prêteurs, les régulateurs et autres personnes qui ont un intérêt et peuvent affecter ses opérations. FINCA RDC SA s'efforce également de promouvoir des principes de gestion sociale et environnementale, favorisant l'inclusion et la diversité qui se reflètent dans la perception des parties prenantes.

9.4. Risque juridique

Le risque juridique comprend à la fois les risques liés à la réglementation et à la conformité, ainsi que les risques associés aux questions contractuelles et aux droits et obligations non contractuels. Il existe des menaces inhérentes à l'environnement opérationnel commercial de FINCA RDC SA, et ses activités le soumettent à des responsabilités et obligations juridiques potentielles.

Le Directeur juridique et secrétaire générale de la société agit à titre de conseiller sur les questions relatives à la conformité juridique, au risque juridique, à l'interprétation juridique des documents de gouvernance et de politique ou à l'acceptation du risque juridique. Un cadre complet de gestion des risques juridiques comprend :

- Rendre compte au conseil d'administration et à la direction de tout cas de ce type susceptible d'avoir un effet important d'un point de vue financier, opérationnel, de gouvernance ou de réputation ;
- Documents d'examen juridique et informations à fournir aux organes directeurs et à leurs comités pour s'assurer qu'ils reçoivent les informations et les conseils nécessaires pour répondre à leurs normes de diligence dans la prise de décision. Cela inclut la participation du Conseil en Gouvernance en tant que conseillers juridiques aux réunions des organes directeurs.
- Soutien juridique dans le cadre de contrats et d'engagements conclus par l'institution, y compris les contrats avec les clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux stratégiques.



- Surveillance juridique du développement de produits, de services et de relations formelles avec les fournisseurs de services (tels que les coentreprises).
- Surveillance et conseils juridiques concernant le contenu, l'interprétation et l'application des politiques, les communications internes et externes et l'utilisation des renseignements exclusifs.
- Contribution juridique aux relations avec les organismes gouvernementaux, les autorités bancaires centrales et d'autres entités qui réglementent les activités et les opérations de l'institution.
- Autres directives générales, formations ou instructions spécifiques sur des questions juridiques touchant l'établissement.
- Soutien aux litiges (y compris le recouvrement) et aux réclamations ; et
- Conseils juridiques demandés dans le cadre d'audits financiers et d'autres types d'audits effectués par des auditeurs internes et externes.
- Établir, surveiller et rendre compte des indicateurs de risque clés sur les risques juridiques.

9.5. Risques Opérationnels

Le risque opérationnel est une vaste catégorie de risque comportant des éléments qui sont intégrés dans tous les aspects des activités de FINCA RDC SA. Une gestion efficace du risque opérationnel est un élément fondamental de la gouvernance globale des risques, car le risque opérationnel est inhérent à tous les produits, activités, processus et systèmes.

Le conseil d'administration veille à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des risques opérationnels par la direction. Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de processus, de systèmes, de personnes ou d'événements externes internes inadéquats ou défectueux. Le risque opérationnel est mieux compris en termes de relation « cause, événement et conséquence profondes » et se caractérise par l'événement potentiel qui, s'il se matérialise, pourrait avoir une incidence potentielle sur l'institution.

Un événement de risque opérationnel apparaît en raison d'une cause première ou d'un ensemble de causes fondamentales. Conformément à la taxonomie du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), les sinistres opérationnels sont regroupés en 7 catégories d'événements :

- 1) Fraude interne
- 2) Fraude externe
- 3) Pratiques d'emploi et sécurité au travail
- 4) Clients, produits et pratiques commerciales
- 5) Dommages aux biens matériels
- 6) Interruption des activités et défaillances des systèmes

7) Exécution, livraison et gestion des processus

L'effet du risque opérationnel englobe les pertes financières et de réputation ainsi que la non-réalisation des objectifs statutaires ou commerciaux. D'autres effets potentiels comprennent des conséquences ou des implications juridiques, des perturbations des activités, des défaillances des processus opérationnels, etc. Le risque opérationnel mentionné ci-dessus est divisé en sous-catégories suivantes au sein de FINCA RDC SA : fraude, conformité et réglementation, juridique, processus, projet, ressources humaines, sécurité de l'information et résilience, technologie de l'information, tiers, risques de sécurité physique.

9.6. Risques liés à la sécurité de l'information

Une sécurité et une résilience efficaces de l'information sont primordiales pour qu'une organisation puisse mener correctement ses opérations commerciales. Le risque lié à la sécurité de l'information (SI) est associé à l'utilisation des systèmes d'information et de technologie et à l'incertitude quant à l'atteinte des objectifs de sécurité de l'information assurant l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des actifs informationnels et des systèmes d'information.

Le risque de sécurité de l'information est soulevé en raison du potentiel d'accès, d'utilisation, de divulgation, de perturbation, de modification ou de destruction non autorisés de l'information et/ou des systèmes d'information. Alors que la résilience est la capacité organisationnelle et technique d'absorber les impacts internes et externes, et de reprendre les opérations normales de manière contrôlée. La résilience porte sur l'efficacité et l'efficacité du rétablissement. Le solide cadre de gestion des risques et de résilience en matière de sécurité de l'information contribue à l'efficacité des environnements de contrôle, ce qui réduit l'exposition au risque opérationnel.

Les objectifs de gestion des risques liés à la sécurité de l'information et à la résilience de FINCA RDC SA sont de s'assurer que :

- Tous les principaux risques liés à la sécurité et à la résilience de l'information sont identifiés et évalués.
- Tous les risques identifiés sont traités en fonction de l'appétit pour le risque de l'organisation
- Des contrôles appropriés sont mis en place et maintenus dans l'ensemble de l'Organisation



FINCA®

- Les politiques et les procédures sont alignées sur les meilleures pratiques de l'industrie de la sécurité de l'information
- FINCA RDC SA dispose d'un solide plan de continuité des activités assurant la résilience et la stabilité.

Le cadre des risques liés à la sécurité de l'information est intégré au cadre global de gestion des risques et à la structure hiérarchique. Les résultats et les mesures prises dans le cadre des évaluations des risques liés aux systèmes d'information seront le produit des rapports globaux sur la gestion des risques et seront consignés dans un registre autonome des risques liés aux SI afin d'assurer la visibilité de tous les risques liés à la sécurité de l'information et à la cybersécurité. Les résultats et les actions des évaluations des risques liés aux SI, des registres des risques et des plans d'intervention/traitement, le cas échéant, seront ensuite également pris en compte dans la structure globale de gouvernance des risques et de production de rapports.

10. La politique de rémunération (Exposé des principes et politiques de rémunération des dirigeants et du personnel, le rôle du conseil d'administration dans la détermination des rémunérations)

10.1. Introduction

La présente politique de rémunération de FINCA RDC SA a pour objectif de définir les principes et les règles qui encadrent la rémunération des dirigeants et du personnel de l'entreprise. Elle vise à garantir une rémunération équitable, compétitive et transparente, en ligne avec la performance individuelle et collective, et les objectifs stratégiques de l'entreprise.

10.2. Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération de FINCA RDC SA repose sur les principes suivants :

- **Équité** : La rémunération est basée sur la performance individuelle et collective, les compétences, l'expérience et le niveau de responsabilité de chaque salarié.
- **Compétitivité** : La rémunération est comparable à celle pratiquée sur le marché pour des postes similaires, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de l'entreprise et de son secteur d'activité.
- **Transparence** : Les règles de rémunération sont claires et accessibles à tous les salariés.

La rémunération comprend le salaire fixe et salaire variable (motivations/Rémunération Variable). Le salaire fixe de l'employé doit représenter



FINCA®

80% de la rémunération totale, et le salaire variable ne peut pas dépasser 20% de la rémunération totale.

La stratégie de rémunération de l'entreprise consiste à verser les paquets liés au marché (50e percentile du marché) sous réserve de la capacité de l'entreprise à payer. Cependant, FINCA RDC SA revoit constamment sa structure de coûts afin de demeurer rentable, compétitive et réaliser le type de rendement voulu par les actionnaires.

En raison de la législation congolaise en vigueur, FINCA RDC SA est tenue de payer un ajustement salarial statutaire de 3% sur le SMIG à chaque employé qui a accompli le cycle d'emploi d'au moins 12 mois. Le 01 janvier de chaque année, FINCA RDC SA procède à la révision de tous les salaires.

Le salaire fixe (salaire brut) est établi suivant la taille globale de l'enveloppe salariale de l'entreprise, défini par niveau Catégorie d'emploi et par contrat individuel de travail.

Le résumé de motivations et de rémunération variable accordé au personnel :

- Rémunération Variable pour agents de crédits
- Rémunération Variable Epargne
- Rémunération Variable pour le Recouvrement
- Rémunération Variable pour les Caissiers
- Rémunération Variable pour les Administratifs
- Rémunération Variable pour les chefs d'agence et les responsables régionaux
- Rémunération Variable pour les Chef de Département hors membres du Comité de Gestion
- Rémunération Variable pour les agents de vente
- Rémunération Variable Spéciale
- Rémunération Variable pour le Comité de Gestion

Toutes les politiques de Rémunération Variable sont imposables par palier de l'Impôt Professionnel sur les Revenus (IPR).

Description générale des avantages accordés aux agents

L'éligibilité pour les avantages est fonction de facteurs bien définis, y compris la classification des employés. Les Ressources Humaines sont chargées d'identifier les programmes d'avantages auxquels chaque employé est éligible. Ces avantages incluent :

- Soins médicaux locaux
- Assurance Médicale Internationale
- Assurance-vie



FINCA®

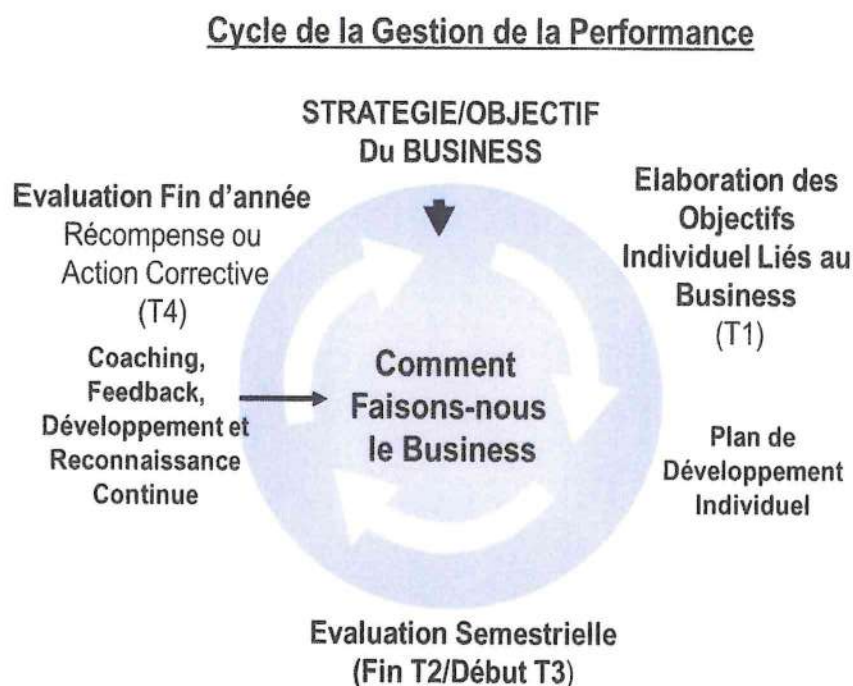
- Assurance Frais Funéraires pour les catégories incluses dans la politique des assurances
- Frais Funéraires pour les catégories exclues de l'assurance
- Allocations familiales
- Allocation pour l'intérim
- Allocation pour Ancienneté
- Colis de Fin d'année
- Indemnité de déménagement
- Allocation scolaire pour les dépendants des expatriés, DG et DGA
- Prestations de transport.
- Allocations de Communications et Internet

La politique de rémunération est révisée annuellement par le conseil d'administration.

10.3. Gestion des performances

FINCA emploie un processus de gestion de rendement du personnel compatible, permettant d'obtenir un retour significatif et spécifique de chaque employé pour clarifier les attentes, faciliter la croissance, renforcer les valeurs fondamentales et créer une base pour les décisions à prendre relative à la rémunération et la promotion.

Cycle de la Gestion de la Performance :



Le cycle de la gestion de la performance est aligné avec d'autres systèmes critiques, tels que la rémunération fixe et variable, la gestion de talent, le développement professionnel/du leadership, la conformité Juridique.

Principes Directeurs de la Gestion du rendement des employés :

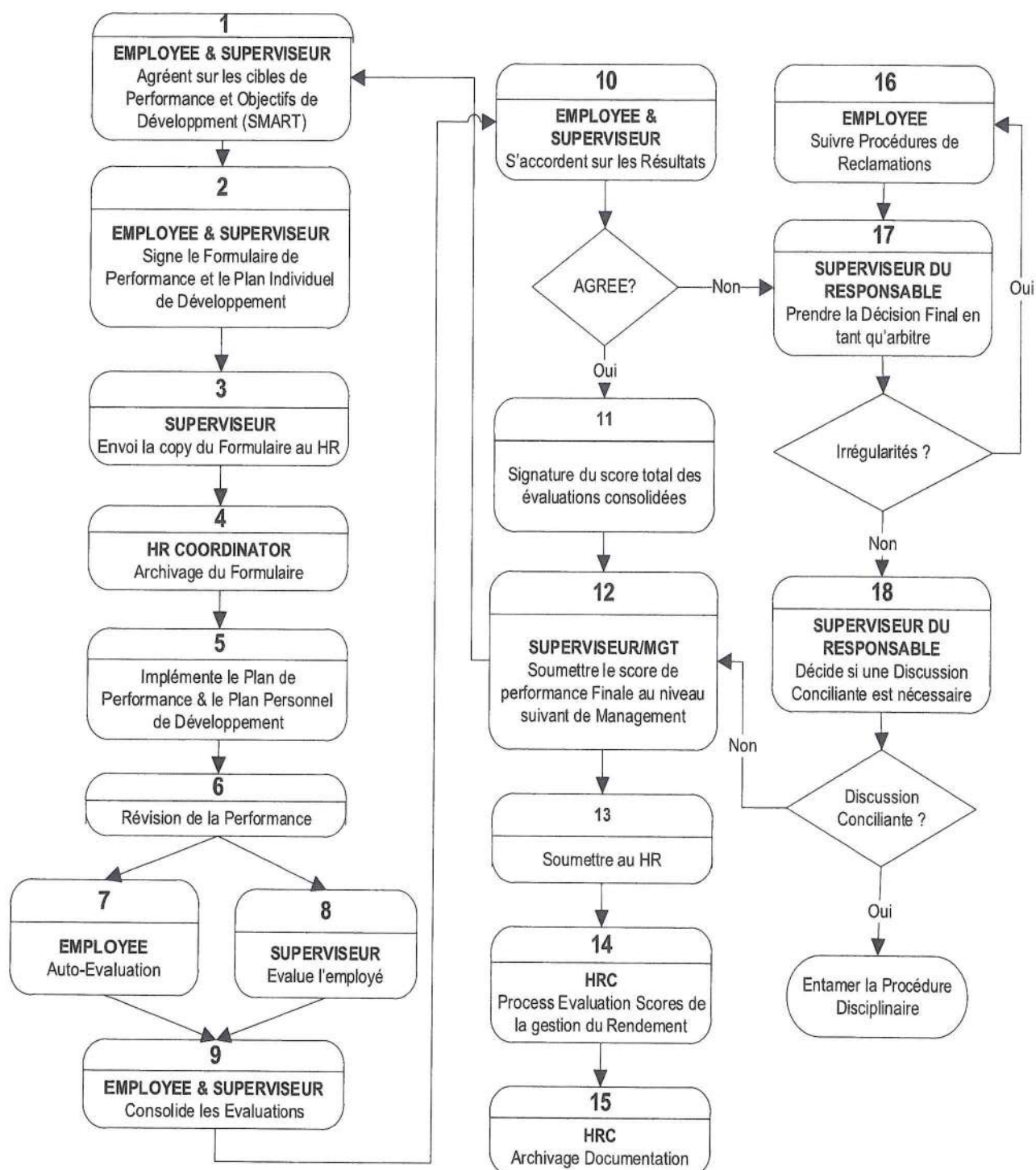
Les principes directeurs de la gestion du rendement sont les suivants :

- Promouvoir une culture de la méritocratie, se différencier en fonction de la performance ;
- Soutient et renforce les valeurs fondamentales de FINCA ;
- Gérez les performances par rapport à des objectifs commerciaux ambitieux ;
- Évaluez les employés sur la façon dont les objectifs de l'entreprise ont été atteints, et pas seulement sur les résultats finaux ;
- Fournir un feedback et une orientation équilibrées concernant les forces et les domaines à améliorer.

Cadre de l'accord sur les buts/objectifs et des normes.

Les objectifs assignés à chaque employé se doivent d'être S.M.A.R.T. (Spécifiques, mesurables, accomplis, réalistes et à temps ou opportuns)

Le flux de la gestion de la performance peut être résumé comme suit :



Il est à noter que le flux de la gestion de la performance est automatisé dans le système électronique du HR « ARUTI ».



10.4. Mécanismes de gouvernance et de contrôle

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la politique de rémunération des dirigeants et du personnel. Il fixe les objectifs de performance et les critères d'attribution des primes. Il est également responsable de la surveillance de l'application de la politique de rémunération.

Le processus de détermination des rémunérations est le suivant :

- **Évaluation des performances** : Les performances individuelles et collectives sont évaluées annuellement.
- **Attribution des rémunérations variables** : Elles sont attribuées en fonction des objectifs de performance atteints.
- **Validation par le conseil d'administration** : La politique de rémunération et les rémunérations individuelles des dirigeants sont validées par le conseil d'administration.

La politique de rémunération est communiquée à tous les salariés qui ont le droit de demander des informations sur leur rémunération et sur les critères d'attribution des primes.

10.5. Informations quantitatives sur les rémunérations.

Description	Réalisation Année 2022	Réalisation Année 2023	Budget 2023	Variance
Effectif	560	555	611	-9%
Rémunérations	12,060,489	12,669,474	12,804,509	32%
Salaires Head Office	4,245,893	4,318,221	4,561,203	-5%
Salaires Agences	6,016,847	5,878,282	6,174,061	-5%
Rémunération Complémentaire	718,812	1,409,624	966,593	46%
Rémunération Complémentaire MB	105,326	232,296	178,290	30%
Autre Rémunération Complémentaire	613,486	1,177,328	788,303	49%
Contribution Patronales	1,078,937	1,063,348	1,102,652	-4%
Autres Avantages	719,052	825,051	700,620	18%
Employee Benefits And Insurance	680,268	783,830	621,260	26%
Allowances	38,783	41,222	79,360	-48%
Cout Total	12,779,541	13,494,526	13,505,129	-0.1%

11. Annexes

11.1. Etats financiers

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2023 et 2022 (Exprimés en Franc Congolais)

ACTIF	Note	2023 FC	2022 FC
Caisse, banque, organe faïtier et autres intermédiaires financiers	3	49 937 302 248	30 986 864 176
Caisse	3.1	5 522 486 356	4 805 350 856
Banque, organe faïtier et autres I. F.	3.2	44 414 815 893	26 181 513 320
Prêts à terme (auprès de l'organe faïtier ou autres I.F.)		-	-
Titre à court terme		-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de la classe 5		-	-
Crédits la clientèle	4	249 385 165 723	166 946 302 731
Crédit à court terme		148 448 667 183	111 607 750 297
Crédit à moyen terme		97 781 147 230	53 725 532 049
Crédit à long terme		-	-
Suspens de la clientèle ou des membres		-	-
Provisions pour dépréciation des comptes de la classe 3		(7 421 227 297)	(4 727 992 537)
Créances litigieuses ou en retard (balance âgée)		10 576 578 607	6 341 012 921
Immobilisations	5	6 792 732 316	6 989 954 622
Valeurs incorporelles immobilisées		6 572 677 695	6 473 623 307
Autres immobilisations corporelles		33 128 247 691	30 669 398 560
Immobilisations corporelles en cours		-	437 107 997
Titres de participation et autres val. engagées à + 1an		332 270 598	250 055 151
Garanties et cautionnements à moyen et long termes		2 056 044 133	1 589 049 487
Amortissements et Provisions pour dépréciation des comptes de la classe 2		(35 296 507 801)	(32 429 279 880)
Autres actifs	6	15 674 736 599	5 687 839 423
Personnel		18 819 512	1 390 811
Etat		4 676 195 557	2 520 498 104
Actionnaires et Associés		-	-
Débiteurs divers		10 979 721 529	3 165 950 508
Provisions pour dépréciation des comptes de la classe 4		-	-
Compte de régularisation	7	1 858 302 784	852 322 442
Régularisations et emplois divers		1 858 302 784	852 322 442
TOTAL GENERAL		323 648 239 669	211 463 283 394



FINCA

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2023 et 2022
(Exprimés en Franc Congolais)

PASSIF	Note	2023 FC	2022 FC
Banque, oragane faitier et autres intermédiaires financiers		511 102 997	-
Banque, organe faitier et autres I. F.		511 102 997	-
Emprunts à terme (organe faitier ou autres I.F)		-	-
Dettes envers la clientèle	8	189 778 334 118	135 462 902 791
Epargnes et dépôts ordinaires		106 644 610 689	75 101 924 708
Dépôts à terme		46 615 929 754	34 579 894 951
Dépôts à régime spécial		-	-
Autres comptes de la clientèle ou de membres		36 517 793 675	25 781 083 132
Suspens de la clientèle ou des membres		-	-
Autres passifs	9	21 523 183 611	9 678 106 767
Fournisseur		-	-
Personnel		3 143 559 245	1 058 263 665
Etat	9.1	9 107 593 311	6 528 648 387
Actionnaires et Associés		-	-
Compte de liaison		-	-
Créditeurs divers	9.2	9 272 031 055	2 091 194 716
Compte de régularisation	10	14 029 419 188	4 947 042 352
Régularisations et emplois divers		7 250 512 655	4 784 573 876
Provision pour risques, charges et pertes		6 523 774 053	-
Fonds de financements et de garantie		-	-
Subvention et équipement		255 132 481	162 468 476
Emprunts et dettes à M&L termes	11	37 056 579 378	20 605 194 244
Emprunts et dettes à M&L termes		37 056 579 378	20 605 194 244
Capital		5 631 150 840	5 631 150 840
Réserves et primes liées au capital		6 287 305 055	4 870 922 053
Plus-values et provisions réglementées		10 217 351 234	6 266 634 580
Report à nouveau		15 135 924 617	14 558 776 424
Résultat net		23 477 888 631	9 442 553 343
TOTAL GENERAL		323 648 239 669	211 463 283 394



FINCA®

**COMPTE DE RESULTAT
POUR LES EXERCICES CLOS AUX 31 DECEMBRE 2023 et 2022
(Exprimés en Franc Congolais)**

COMPTES	Note	2023 FC	2022 FC
Produits sur opérations avec l'organe faïtier et autres intermédiaires financiers		-	3 260 699
Produits sur opérations avec la clientèle ou les membres	12.1	98 182 286 690	78 923 266 673
Produits financiers divers		43 443 993 586	1 173 398 201
Autres produits financiers		-	-
charges sur opérations avec l'organe faïtier et autres intermédiaires financiers	12.2	(7 827 682 335)	(6 852 985 300)
Charges sur opérations avec la clientèle ou les membres		(3 619 297 545)	(3 389 932 798)
Charges financières diverses		(26 073 868 704)	(483 593 552)
Autres charges financières		-	-
Produit net financier	12	104 105 431 692	69 373 413 923
Produits accessoires		-	-
Charges générales d'exploitation	13	(30 313 749 984)	(23 818 122 254)
Charges du personnel	14	(31 165 143 087)	(25 553 901 449)
Impôts et taxes		(1 625 184 436)	(1 200 751 664)
Résultat brut d'exploitation	15	41 001 354 185	18 800 638 555
Reprises sur amortissements		-	-
Reprises des provisions et récupération sur créances irrécouvrables		1 749 624 350	1 583 479 484
Dotations aux amortissements		(2 092 058 443)	(1 816 620 322)
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	16	(8 407 594 232)	(4 308 424 663)
Résultat courant d'exploitation (A)		32 251 325 860	14 259 073 054
Subventions d'exploitation		1 158 767 341	577 148 193
Produits exceptionnels		95 941 609	37 627 036
Pertes exceptionnelles		(3 150 382 527)	(374 100 327)
Résultat exceptionnel (B)		(1 895 673 577)	240 674 902
Résultat avant impôt (A)+(B)		30 355 652 283	14 499 747 956
Impôt sur le résultat	17	(6 877 763 652)	(5 057 194 613)
Résultat net de l'exercice		23 477 888 631	9 442 553 343



FINCA®

FINCA RD CONGO S.A.
TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE
AUX 31 DECEMBRE 2023 et 2022
(Exprimés en Franc Congolais)

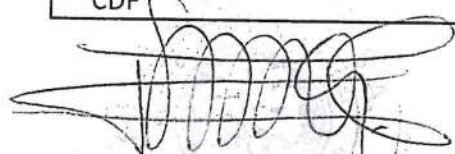
	2023 FC	2022 FC
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	98 182 286 690	80 332 716 813
Charges d'exploitations bancaires décaissées	(11 446 979 879)	(10 242 918 098)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres Etablissements bancaires et financiers	-	-
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	85 132 097 752	(12 854 481 085)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle	(54 826 534 324)	(3 917 436 840)
Titres de placement	-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(63 104 077 507)	(50 572 775 368)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	18 466 526 481	(1 135 774 619)
Impôt sur les bénéfices	(4 045 755 691)	(1 988 781 032)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	68 357 563 522	(379 450 228)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions \ cession sur immobilisations	(977 480 500)	(2 297 475 636)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS	(977 480 500)	(2 297 475 636)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission d'actions	-	-
Emission d'emprunts	9 378 605 600	-
Remboursement d'emprunts	(816 911 383)	(671 115 761)
Augmentation \ diminution ressources spéciales	-	-
Dividendes versées	(9 898 180 591)	(7 917 363 079)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(1 336 486 374)	(8 588 478 840)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(47 093 158 576)	(7 101 541 823)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	18 950 438 073	(19 771 667 222)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	30 986 864 176	50 758 531 398
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	49 937 302 248	30 986 864 176

**FINCA®****FINCA RD CONGO S.A.****TABLEAUX DE CHANGEMENT DANS LE FONDS PROPRES****AUX 31 DECEMBRE 2023 et 2022****(Exprimés en Franc Congolais)**

FC	Capital Social	Report à nouveau et résultat	Réserve et prime liées au capital	Plus-value de réévaluation et provision sur reconstitution du capital	Total
Solde au 31 décembre 2022	5 631 150 840	23 899 702 581	3 349 423 695	6 168 699 300	39 048 976 416
Injection du capital					-
Résultat		9 442 553 343			9 442 553 343
Affectation résultat					-
Réserve sur constitution du capital		(1 423 563 078)	1 423 563 078		-
Provision sur la reconstitution du capital			97 935 280	97 935 280	195 870 560
Dividendes		(7 917 363 079)			(7 917 363 079)
Solde au 31 décembre 2022	5 631 150 840	24 001 329 766	4 870 922 053	6 266 634 580	40 770 037 240
Injection du capital					-
Résultat		23 477 888 631			23 477 888 631
Réserve sur constitution du capital		1 032 775 442	(1 032 775 442)		-
Provision sur la reconstitution du capital			2 449 158 444	3 950 716 654	6 399 875 097
Dividendes		(9 898 180 591)			(9 898 180 591)
Solde au 31 décembre 2023	5 631 150 840	38 613 813 248	6 287 305 055	10 217 351 234	60 749 620 376

4.1. Tableau VIII : Normes prudentielles et indicateurs de performance de FINCA RDC SA

	Minimum	Maximum	Dec-23
Indicateurs de qualité			
Portefeuille à risque		5,0%	3,6%
Ratio de radiation		2,0%	3,23%
Indicateurs d'efficacité et de productivité			
Efficacité opérationnelle	15,0%	21,0%	30,1%
Nombre de prêts par agent de crédit	130		440
Indicateurs de rentabilité			
Retour sur EQUITY	15,0%		44,1%
Le rendement des actifs	3,0%		8,4%
Rendement du portefeuille	15,0%		46,5%
Autosuffisance opérationnelle	119,2%		128,5%
Indicateurs de gestion du bilan			
Taux de liquidité inactif		20,0%	15,5%
Taux de prêt en cours	70,0%		79,0%
Taux d'immobilisation		10,0%	-0,2%
Solvabilité	10,0%		22,0%
Liquidité	20,0%		41,5%
Division Limitation et Risque		200,0%	110,8%
Couvrir les actifs à moyen et long terme avec des ressources stables		200,0%	77,3%
La couverture des immobilisations par des fonds propres prudentiels		50,0%	-1,4%
Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit		20,0%	10,48%
De la position de Change			
USD	15,0%	-15,0%	8,09%
CDF	5,0%	-5,0%	-8,09%



Sibia Ngayihembako

Directeur Général Adjoint